

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Neuvième séance – Lundi 3 septembre 2012, à 17 h

**Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M<sup>mes</sup> Olga Baranova, Maria Casares* et *M. Guy Dossan*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 24 août 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 3 septembre, mardi 11 septembre et mercredi 12 septembre 2012, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avant de donner la parole au Conseil administratif, je vous informe que M<sup>me</sup> Marie-Christine Cabussat est en arrêt de travail pour cause d'accident; M. Jean-Daniel Hercod la remplacera ce soir au pied levé. Je vous demande donc toute votre indulgence, car il y aura peut-être des moments de léger flottement...

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'espère que vous avez passé un bon été! Vous avez sans doute appris l'extraordinaire trouvaille archéologique mise au jour tout récemment sous l'esplanade de Saint-Antoine: il s'agit d'un pan de l'ancien mottet de Saint-Laurent. La commission des travaux et des constructions a demandé à se rendre sur place pour admirer cette découverte et j'invite toutes les personnes intéressées à se joindre à elle pour participer à la visite organisée après-demain mercredi à 17 h 30. Cela en vaut la peine!

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, votre président espère que vous avez passé un excellent été et vous souhaite une bonne rentrée!

Je tiens à vous signaler que le Conseil municipal a été dignement représenté au Geneva Festival Beach Rugby, qui s'est déroulé à la place du Rhône au début du mois d'août. Le trophée devant moi en témoigne, même s'il n'était pas nécessaire de gagner tous les matches pour le remporter... Je remercie celles et ceux d'entre vous qui ont participé à cette joute sportive en pleine ville.

Lors de notre sortie annuelle, nous vous avons remis des pin's officiels du Conseil municipal de la Ville de Genève destinés uniquement aux élus. Celles et ceux qui n'ont pas pu venir sont priés de réceptionner leur pin's auprès du bureau, nous en avons pour tout le monde! Nous étions l'une des dernières communes à ne pas avoir encore adopté ce genre de signe distinctif de notre appartenance au parlement municipal.

Je passe à présent à deux communications plus pénibles. Nous présentons nos condoléances à notre collègue Nicole Valiquer Grecuccio, qui vient de perdre son père.

Je prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en hommage à M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann, ancienne conseillère municipale et prési-

dente du Conseil municipal, décédée le 12 juillet dernier. Votre président a représenté notre parlement lors des obsèques au centre funéraire de Saint-Georges.

*(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)*

**Le président.** J'ajoute que nous avons pu saluer une dernière fois Marie-France Spielmann depuis le perchoir, lors d'une séance plénière du mois de juin, alors qu'elle était dans son lit d'hôpital. Elle nous en avait remerciés.

Mais passons aux heureuses nouvelles: nous adressons nos félicitations à M. Guillaume Käser et à son épouse pour la naissance de leurs jumeaux Rustam et Timur, le 24 août. *(Applaudissements.)*

M. le maire est encore parmi nous pour l'instant, mais j'annonce qu'il sera absent pendant une partie de cette première séance, car il doit se rendre au Centre international de conférences Genève (CICG). M<sup>me</sup> Salerno sera également absente durant la première séance, car elle représente la Ville de Genève à la réunion du comité de l'Association des communes genevoises (ACG). Le rapport PR-955 A de la commission des finances sur les comptes 2011 de la Ville sera traité en sa présence le 11 septembre prochain, lors de la séance plénière également consacrée au renvoi dans les commissions de la proposition PR-980 du Conseil administratif concernant le projet de budget 2013.

M<sup>me</sup> Maria Casares a quitté le groupe Ensemble à gauche et siègera désormais en tant qu'indépendante.

L'élection de quatre représentant-e-s du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG), qui figure à l'ordre du jour, aura également lieu lors de nos séances plénières du 11 septembre.

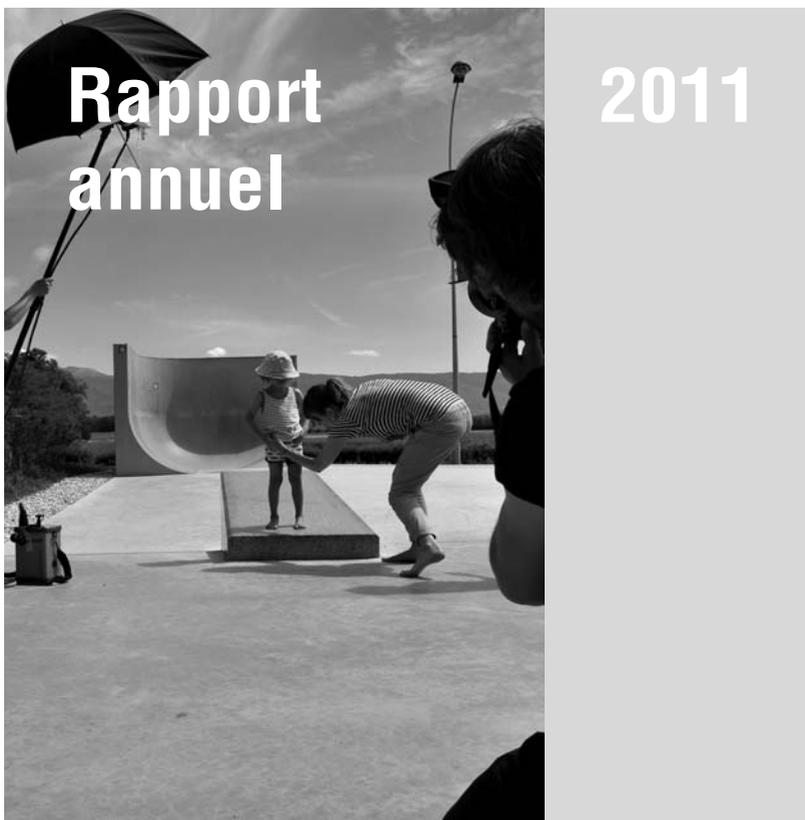
L'adjonction du huitième plan financier d'investissement 2013-2024 à notre ordre du jour est de nature purement formelle, cet objet devant être traité conjointement au projet de budget 2013 et renvoyé dans les commissions.

Nous remercions l'entreprise RégéService SA d'avoir finalement décidé de poursuivre l'exploitation de notre buvette lors des séances plénières du Conseil municipal. *(Applaudissements.)*

Mesdames et Messieurs, je vous informe que les Archives de la Ville de Genève ont numérisé le *Mémorial* du Conseil municipal et les comptes rendus de l'administration municipale. Ces documents sont à présent consultables sur le site internet des Archives. En ce qui concerne le *Mémorial*, les volumes numérisés couvrent la période allant des années 1842 à 2002. Grâce à cette opération, l'ensemble des débats du Conseil municipal depuis la naissance de la Ville de Genève est désormais accessible en ligne.

Le bureau du Conseil municipal a décidé que la séance plénière supplémentaire programmée pour le 15 octobre prochain serait consacrée uniquement aux rapports des commissions.

**3. Rapport d'activité et comptes 2011 et budget de fonctionnement 2012 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32).**



Message de la Présidente	2
Dispositions générales	3
Buts	
Tâches	
Conditions de soutien aux entreprises	
Solutions pour les entreprises : financement ou hébergement	
Organisation et activité	6
Organisation	
Conseil de fondation	
Durée du mandat des membres du Conseil de fondation	
Direction de la fondation	
Membres de l'équipe	
Rapport de performance	9
Chiffres clés	
Evolution générale de l'activité	
Impact sur l'emploi	
Résultats de l'activité	
Rapport financier	21
Rapport de l'organe de révision	
Bilan au 31 décembre 2011	
Compte d'exploitation de l'exercice 2011	
Tableau de variation des fonds propres	
Tableau de flux de trésorerie	
Médias et communication	29
Entreprises sélectionnées	31
Industrie manufacturière	
Construction	
Commerce / Réparation auto.	
Hébergement / Restauration	
Information / Communication	
Activités spécifiques, scientifiques et techniques	
Services administratifs et de soutien	
Ce qu'ils sont devenus	38



## Message de la Présidente

### 2011, une année de transition

#### Nouveau Conseil de fondation

Avec une nouvelle législature, qui prend effet au 16 juin 2011, la Fondetec voit le départ de certains membres du Conseil, à savoir Catherine Thobellem, André Falletti, Dominik Madon et Jacques Pagan. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés pour leur contribution active et éclairée à l'évolution de la Fondetec !

En ma qualité de Présidente fraîchement élue et au nom de mes collègues, j'ai également le plaisir de souhaiter une cordiale bienvenue aux nouveaux membres: Alia Chaker Mangeat, Diomidis Iliopoulos, Marc-André Rudaz et Daniel Sormanni.

Le Conseil de fondation ainsi repourvu n'a pas tardé à faire bouger la Fondetec.

#### Nouveaux locaux

En effet, et conformément à une décision déjà ancienne, la Fondetec a enfin trouvé à s'installer plus près du cœur de la Cité, dans des locaux mieux adaptés à ses besoins.

Dorénavant, c'est au 3 rue Hugo-de-Senger que la Fondetec œuvre en faveur du développement économique de la Ville de Genève. C'est également à cette adresse proche d'Uni-Mail que la Fondetec entend créer une pépinière d'entreprises, soit quelque 500 mètres carrés destinés à abriter les activités de 17 micro-entreprises.

L'aménagement et l'équipement de la pépinière vont se dérouler progressivement au cours du premier semestre 2012 ; le Conseil de fondation espère bien pouvoir inaugurer officiellement ces locaux à l'automne.

#### Nouveaux moyens

2011, c'est également l'année où la Ville de Genève, par la voix de son Conseil municipal, a libéré la 1ère tranche de redotation de la Fondetec. Après avoir confirmé la décision de principe de février 2010, qui octroyait une nouvelle dotation de CHF 10 millions à la Fondetec, le Département des finances et du logement a pu procéder au versement en septembre 2011 de CHF 2,5 millions. Le solde sera versé par tranches bisannuelles jusqu'en 2014.

Au nom du Conseil de fondation, je remercie encore une fois le Conseil municipal de nous témoigner ainsi sa confiance, nous donnant les moyens de poursuivre nos aides ciblées auprès des porteurs de projet.

#### Nouvelles tendances ?

Une rapide analyse des dossiers soutenus en 2011 m'amène à faire trois constats :

- De nombreux projets relèvent du secteur secondaire, corrigeant ainsi la prépondérance qu'a pu avoir par le passé le secteur tertiaire.
- Ces projets sont plus ambitieux, ils nécessitent des aides financières plus conséquentes.
- Enfin, le nombre moyen d'emplois créés par entreprise est plus élevé, et le niveau moyen des salaires l'est également.

Ces constats sont réjouissants et il faut espérer qu'ils s'inscrivent dans la durée, conduisant à une diversification et à un enrichissement du tissu économique de la Ville de Genève, que toutes et tous, politiques, acteurs institutionnels, acteurs économiques et simples citoyens souhaitent.

Je tiens à adresser tous mes remerciements à l'équipe de la Fondetec pour avoir su gérer avec compétence cette année mouvementée.

2012 sera inmanquablement l'année de la stabilisation et de la consolidation de la Fondetec. Je ne doute pas que tant les membres du Conseil de fondation que l'équipe de la Fondetec sauront relever ces nouveaux défis !

Anne-Marie Gisler  
Présidente

## Dispositions générales

### Buts

(Loi 9657 – PA 457.01 – art.3)

La fondation a pour but de promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, de soutenir et de développer des entreprises existantes et de stimuler l'innovation en Ville de Genève.

Les entreprises soutenues doivent avoir leur siège en Ville de Genève.

### Tâches

(Loi 9657 – PA 457.01 – art.4)

Afin de réaliser ses buts, la fondation :

- examine les projets de nouvelles entreprises qui lui sont soumis et détermine, le cas échéant, le type de soutien qu'elle leur apporte
- examine les demandes de soutien aux entreprises existantes, ainsi que leur projet de développement, et détermine, le cas échéant, le type de soutien qu'elle leur apporte
- collabore étroitement avec le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève
- collabore avec les organismes publics et privés œuvrant à la promotion de l'économie, de l'emploi et des entreprises dans le canton de Genève et dans la région
- reçoit et consulte les partenaires sociaux, professionnels et syndicaux
- prend toute autre mesure utile à la réalisation de ses buts.

### Conditions de soutien aux entreprises

(Loi 9657 – PA 457.01 – art.5)

La fondation ne peut soutenir des entreprises, existantes ou à créer, que pour autant qu'elles remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Elles sont viables économiquement.
- Elles contribuent à la création d'emplois ou au maintien d'emplois existants en Ville de Genève.
- Elles respectent pleinement les dispositions légales relatives à leur forme d'organisation, ainsi que la réglementation de droit public et de droit administratif (en matière de permis de séjour, de loi sur le travail, d'heures d'ouverture, de protection de l'environnement, etc).
- Elles respectent les conventions collectives de travail ou, à défaut, les usages dans la profession ou dans le secteur concerné, et sont à jour de leurs cotisations sociales ou ont obtenu de la part des assurances concernées un échéancier de paiement.
- Elles respectent l'égalité entre hommes femmes, notamment sur le plan salarial.



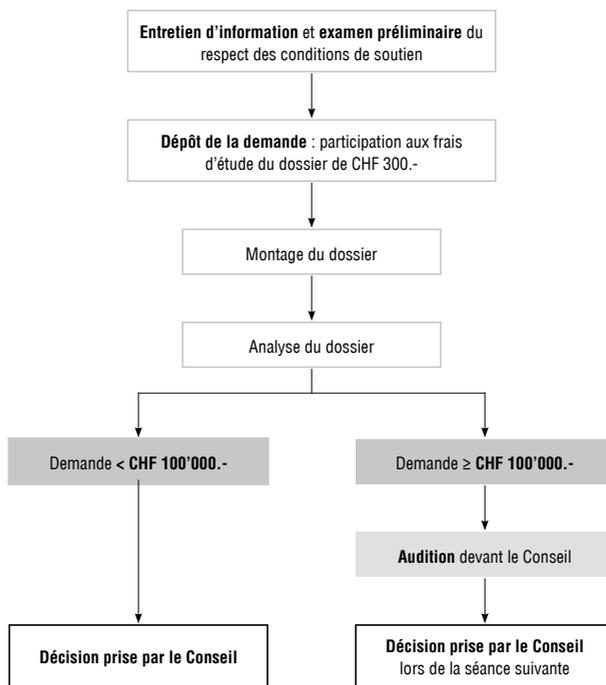
**Nos solutions pour les entreprises : financement ou hébergement**

Les interventions sont accordées en faveur de personnes physiques ou de personnes morales dont la raison de commerce est inscrite auprès du Registre du commerce.

Une solution de financement pour les entreprises qui ne répondent pas aux critères bancaires

Depuis 1998, la fondation soutient les entreprises de la Ville à travers des solutions de financement. À ce titre, elle intervient sous plusieurs formes, notamment le cautionnement, le prêt direct ou l'aide à la restructuration.

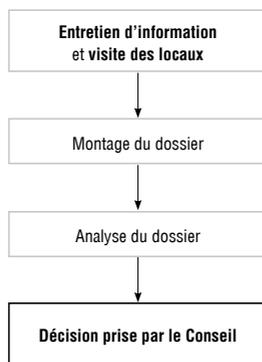
Le processus de sélection pour un financement



Une solution d'hébergement pour les entreprises qui ne trouvent pas de locaux adaptés en Ville de Genève

En 2011, la Fondetec a emménagé dans de nouveaux locaux pour créer et développer une pépinière d'entreprises. Celle-ci peut accueillir dix-sept entreprises sur une surface d'environ 210m<sup>2</sup> de bureaux à laquelle s'ajoutent près de 300m<sup>2</sup> d'espaces communs mutualisés. Au-delà de la simple location, cette pépinière vise notamment à favoriser les échanges d'expérience et de compétences entre entrepreneurs.

Le processus de sélection pour la location d'un bureau





## Organisation et activité

### Organisation

Les trois organes de la fondation sont : le Conseil de fondation, la Direction de la fondation et l'Organe de révision.

L'autorité de surveillance est le Conseil municipal de la Ville de Genève.

### Conseil de fondation

Composition du Conseil de fondation (Loi 9657 – PA 457.01 – art.13)

Le Conseil de fondation est composé de neuf membres, ayant des compétences et de l'expérience.

Le Conseil municipal désigne les neufs membres du Conseil de fondation, proportionnellement au nombre de sièges obtenus par les partis politiques, mais au minimum un membre par parti.

Le/la Président-e du Conseil de fondation et le/la Vice-président-e sont élus par le Conseil de fondation.

### Durée du mandat des membres du Conseil de fondation

(Loi 9657 – PA 457.01 – art.14)

Sitôt la fondation créée, le Conseil municipal nomme les membres du Conseil de fondation pour une période se terminant avec la législature en cours.

Puis, au début de chaque législature, le Conseil municipal nomme les membres du Conseil de fondation pour la durée d'une législature.

Le mandat de membre du Conseil de fondation est renouvelable deux fois consécutivement au maximum.

En 2011, la fonction de Président du Conseil de fondation a été assurée par M. Alpha Dramé (Les Verts) jusqu'au 15 juin 2011. Puis, le 16 juin, la présidence a été reprise par Mme Anne-Marie Gisler (PLR).



De g. à dr., Alia Chaker-Mangeat (PDC), Alpha Dramé (Les Verts), Marc-André Rudaz (UDC), Daniel Sormanni (MCG), Gilles Thorel (PS), Anne-Marie Gisler (PLR), Diomidis Iliopoulos (Ensemble à Gauche), Valérie Boillat (PS), Alain Quiamzade (PLR).

Jacques Pagan (UDC), Catherine Thobellem (les Verts), André Falletti (PDC) et Dominik Madon (Ensemble à Gauche) ont quitté le Conseil le 15 juin 2011. Nous les remercions vivement pour leur implication dans le soutien de l'économie locale genevoise.

## Direction de la Fondation

(Loi 9657 – PA 457.01 – art.22)

Le/la Directeur/trice est responsable de la gestion opérationnelle de la fondation. Il/elle assume l'administration courante de la fondation.

Le/la Directeur/trice est nommé-e par le Conseil de fondation.

Le/la directeur/trice siège au Conseil de fondation avec voix consultative.

Depuis 2007, cette fonction est assumée par M. Jérôme Favoulet.

## Membres de l'équipe

Au cours de l'année 2011, quatre gestionnaires, Rosalia Correia Afonso, Virginie Gilbert, Laurent Peruchoud et Sophie Vittot ont été en charge de la gestion des dossiers.

Chaque gestionnaire de la Fondetec est en charge d'un portefeuille de dossiers. Ce sont avant tout des généralistes, même s'ils approfondissent certaines spécialités correspondant à leur rôle interne au sein de la Fondetec.

Cette spécificité leur permet de conseiller les entreprises sur des thématiques qu'ils mettent en pratique au quotidien.

Une assistante administrative et communication, Julie Bauer, a appuyé les travaux liés à la communication et a géré les préparations des séances du Conseil de fondation. Elle a également été en charge de la réalisation de vidéos.

Trois stagiaires ont également soutenu les activités de la fondation.

## Organisation et activité



De g. à dr., Julie Bauer, Sophie Vittot, Jérôme Favoulet, Rosalia Correia Afonso, Virginie Gilbert, Laurent Perruchoud.



Clément Puente  
Stagiaire bachelor,  
dès le 25 juillet 2011



Tanya Cole  
Stagiaire maturité professionnelle,  
dès septembre 2011

Et également,  
Teresa Fini  
Stagiaire maturité professionnelle, jusqu'au 30 juin 2011

## Rapport de performance

Chiffres clés

Evolution générale de l'activité

Impact sur l'emploi

Résultats de l'activité



## Rapport de performance

## Chiffres clés

	2011	2010	Variation	Moyenne 2007 - 2011	Total 2007 - 2011
<b>Nouvelles demandes</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>0,0%</b>	49.4	247
Demandes retirées *	8	7	+ 14,29%	11	55
Demandes refusées au traitement	0	0	+ 0,00%	1	5
<b>Demandes non étudiées par le Conseil</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>+ 14,29%</b>	12	60
Décisions positives	21	26	- 19,23%	25	125
Décisions négatives	17	12	+ 41,67%	13.6	68
<b>Nombre total des décisions prises</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>+ 0,00%</b>	38.6	193
Montant total des soutiens accordés (CHF)	2'856'860	1'962'800	+ 45,55%	2'620'882	13'104'410
<i>    Pour un montant moyen</i>	136'041	75'492	+ 80,21%	104'835	
Montant total des soutiens refusés (CHF)	2'767'000	1'570'000	+ 76,24%	2'274'100	11'370'500
<i>    Pour un montant moyen</i>	162'765	130'833	+ 24,41%	167'213	
<b>Montant total des décisions prises</b>	<b>5'623'860</b>	<b>3'532'800</b>	<b>+ 59,19%</b>	4'894'982	24'474'910
Dossiers remboursés	12	11	+ 9,09%	11,2	56
Dossiers non ouverts **	1	3	- 66,67%	3,2	16
Dossiers en faillite	5	6	- 16,67%	4,6	23
<b>Dossiers terminés au cours de l'année</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>- 10,00%</b>	19	95
Séance du Conseil de Fondation	19	18	+ 5,6%	19,6	98
Séances des commissions	11	10	+ 10,0%	11,4	57
<b>Situation au 31 décembre</b>					
Entreprises en cours de remboursement	75	74	+ 1,4%	70,6	
Entreprises dont le prêt est en attente de libération	3	5	-40,0%	5,4	
Entreprises en attente de décision	14	15	-6,7%	13	
<b>Nombre total d'entreprises en cours de suivi</b>	<b>92</b>	<b>94</b>	<b>- 2,1%</b>	89	

\* Dossiers pour lesquels le porteur de projet, après avoir payé la taxe d'inscription, a retiré son dossier avant la décision du Conseil de fondation.

\*\* Dossiers acceptés par le Conseil mais dont les fonds n'ont pas été utilisés par le porteur de projet.  
NB : Un même dossier (une entreprise) peut déposer plusieurs demandes de prêt. Dans ce cas, l'entreprise n'est comptabilisée qu'une seule fois, tandis que chaque nouvelle demande de prêt est prise en compte dans les nouvelles demandes.

### Evolution générale de l'activité

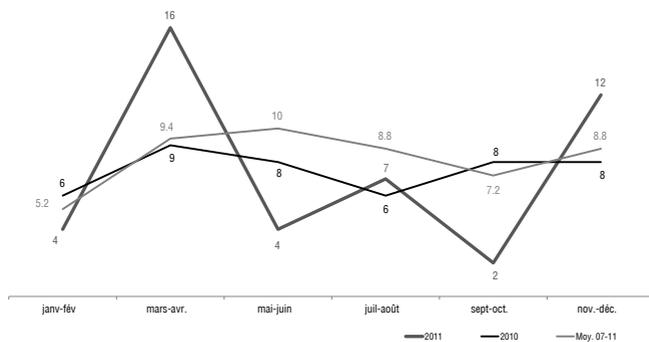
Depuis 2007, ce sont 247 demandes de financement qui ont été reçues, soit près de 50 nouveaux dossiers en moyenne par année.

En 2011, 45 nouvelles demandes ont été comptabilisées. Bien que ce nombre soit resté stable par rapport à 2010, celui-ci reste néanmoins en dessous de la moyenne sur la période 2007-2011.

Le nombre de décisions en 2011 est quant à lui identique à 2010 et s'élève à 38.

Si le nombre de nouvelles demandes varie et se situe à 4,5 points en dessous de la moyenne 2007-2011, le nombre de décisions est quant à lui très stable puisque la différence par rapport à la moyenne est inférieure à 1 point.

### Saisonnalité de l'ouverture de nouveaux dossiers



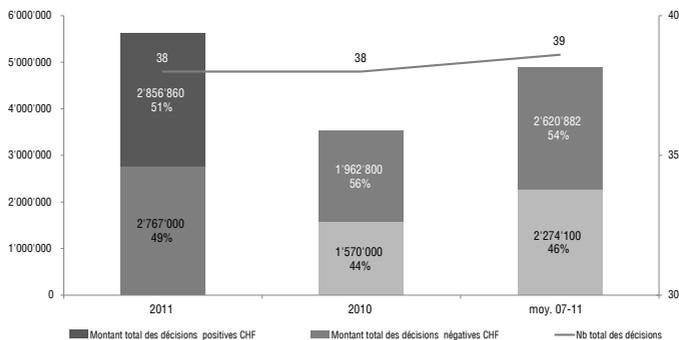
L'année 2011 est une année marquée par deux grandes périodes de paiements de taxes d'inscription. Les périodes de mars-avril et de novembre-décembre ont en effet été particulièrement denses par rapport à la moyenne observée depuis 2007.

Deux autres périodes singulièrement basses, mai-juin mais surtout septembre-octobre, soit après et avant les périodes de grandes affluences en termes de dépôts de dossiers, sont également à noter pour cette année.

fondetec Rapport annuel 2011

Rapport de performance

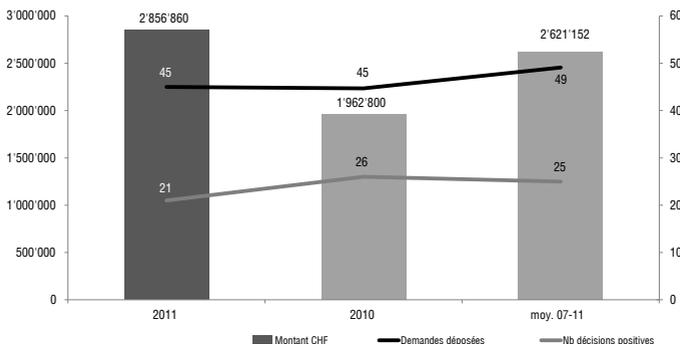
### Nombre total de décisions, montants accordés et refusés



Le montant total des décisions prises en 2011 par rapport à 2010 a augmenté de près de 60%, passant de CHF 3,5 millions à plus de CHF 5,6 millions. Au total, depuis 2007, le Conseil s'est prononcé sur 193 dossiers représentant plus de CHF 24 millions, soit CHF 4,8 millions en moyenne par année.

En 2011, le Conseil de fondation a octroyé près de 51% des financements étudiés, soit CHF 2,8 millions.

### Demandes déposées, décisions positives et montants accordés par année

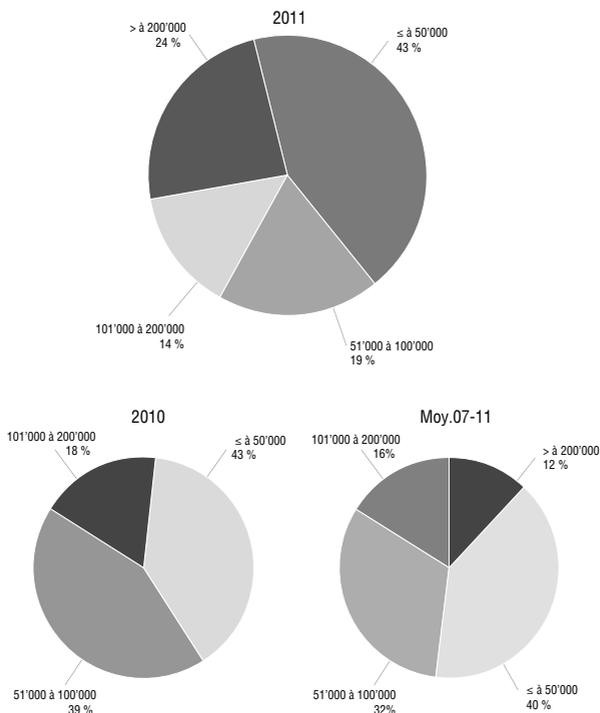


Les décisions positives représentent 21 dossiers parmi lesquels 4 concernaient des crédits complémentaires accordés à des entreprises déjà en cours de suivi. Le taux d'acceptation en nombre de dossiers se situe cette année en dessous de la moyenne depuis 2007. En 2011, celui-ci s'élève à 55,2% alors que la moyenne est de 64,7%, soit une différence de 9,5 points.

En 2011, le montant total des soutiens accordés a progressé de 45% par rapport à l'année précédente, s'élevant à CHF 2,8 millions en 2011 contre CHF 1,9 millions en 2010. Sur la période 2007-2011, la moyenne des montants accordés par année est de CHF 2,6 millions.

Les soutiens refusés ont quant à eux augmenté de plus de 75%, s'élevant cette année à CHF 2,7 millions contre CHF 1,5 millions en 2010. Pour la période 2007-2011, la moyenne des montants refusés est de CHF 2,2 millions.

Répartition des montants acceptés



Le montant moyen des soutiens accordés a augmenté de 80% par rapport à 2010, s'établissant à un peu plus de CHF 136'000.- en 2011 contre CHF 75'000.- environ en 2010. Celui-ci reste bien supérieur à la moyenne établie depuis 2007 (CHF 104'835.-). Depuis 2007, les deux années citées présentent des montants moyens accordés record en termes de maximum et de minimum sur la période.

Quant au montant moyen des soutiens refusés en 2011, celui-ci a progressé de 24 % par rapport à l'année précédente, s'élevant à CHF 162'765.- contre un peu plus de CHF 130'000.- en 2010. Ce montant reste néanmoins équivalent à la moyenne constatée sur la période 2007 à 2011.

Concernant la répartition des montants, depuis 2007, les prêts accordés inférieurs ou égaux à CHF 50'000.- (micro et midi crédits) représentent une part importante des demandes acceptées (en nombre de dossiers): 40% en moyenne. En 2011, ce sont 9 décisions positives qui ont été données en faveur de prêts dits de microcrédits, ce qui porte le total depuis 2007 à 49 décisions.

Parallèlement à ce type de crédit, le Conseil de fondation a, cette année, étudié 9 dossiers de plus de CHF 200'000.-. Ces demandes ont conduit au soutien de cinq d'entre elles dont les financements se répartissent de la façon suivante : trois à CHF 400'000.-, un à CHF 300'000.-, puis un à 250'000. Ces financements ont représenté 25 % du total des montants financés. En 2010, seuls 2 dossiers de ce type avait été analysés. En revanche, aucun d'entre eux n'avait obtenu de décision favorable.

Répartition des demandes étudiées par le Conseil de fondation  
selon la date d'inscription au Registre du commerce

Dossiers acceptés	En création %	Moins de 3 ans %	Plus de 3 ans %	Total
<b>2011</b>	<b>12.0 57%</b>	<b>3.0 14%</b>	<b>6.0 29%</b>	<b>21.0 100%</b>
2010	10.0 38%	5.0 19%	11.0 42%	26.0 100%
moy. 07-11	13.8 56%	4.2 16%	7.0 28%	25.0 100%

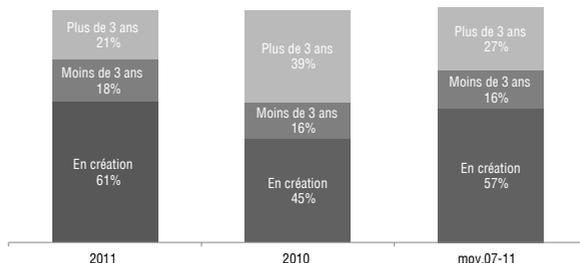
Dossiers refusés	En création %	Moins de 3 ans %	Plus de 3 ans %	Total
<b>2011</b>	<b>11.0 65%</b>	<b>4.0 24%</b>	<b>2.0 12%</b>	<b>17.0 100%</b>
2010	7.0 58%	1.0 8%	4.0 33%	12.0 100%
moy. 07-11	7.8 59%	2.6 17%	3.0 24%	13.4 100%

Dossiers étudiés	En création %	Moins de 3 ans %	Plus de 3 ans %	Total
<b>2011</b>	<b>23.0 61%</b>	<b>7.0 18%</b>	<b>8.0 21%</b>	<b>38.0 100%</b>
2010	17.0 45%	6.0 16%	15.0 39%	38.0 100%
moy. 07-11	21.6 57%	6.8 16%	10.0 27%	38.4 100%

En 2011, 61% des dossiers étudiés par le Conseil ont concerné des entreprises en cours de création. Sur les 23 dossiers analysés de ce type, 12 ont obtenu un soutien positif.

Depuis 2007, plus des deux tiers des dossiers financés sont des entreprises en création ou en démarrage.

Graphique des demandes étudiées par le Conseil de fondation  
selon la date d'inscription au Registre du commerce

Sur les 21 dossiers acceptés en 2011, 12 étaient liés à des créations d'entreprise, soit plus de la moitié, représentant plus d'1 million de CHF. Le montant moyen des prêts accordés à ces entreprises en cours de création s'est élevé à CHF 83'667.-, soit bien en dessous du montant moyen total accordé à l'ensemble des entreprises.

Même si l'année 2010 avait été davantage favorable aux entreprises de plus de 3 ans en termes de nombre de dossiers acceptés, le Conseil de fondation leur a tout de même apporté un appui fort en leur octroyant également plus d'1 million de CHF en 2011.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012 (après-midi) 767  
 Rapport d'activité 2011 et budget de fonctionnement 2012 de la Fondetec

Rapport annuel 2011 **fondetec**

Répartition des demandes étudiées par le Conseil  
 selon le genre des porteurs de projet

Entrepreneuriat féminin	Nbre étudié	Dossiers acceptés	%	Dossiers refusés	%	
<b>2011</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>50,0%</b>	<b>8</b>	<b>50,0%</b>	100,0%
2010	14	12	85,7%	2	14,3%	100,0%
moy. 07-11	14,2	10,6	74,6%	3,6	25,4%	100,0%

**Entrepreneuriat mixte**

<b>2011</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>100,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	100,0%
2010	4	4	100,0%	0	0,0%	100,0%
moy. 07-11	3,6	2,8	77,8%	0,8	22,2%	100,0%

**Entrepreneuriat masculin**

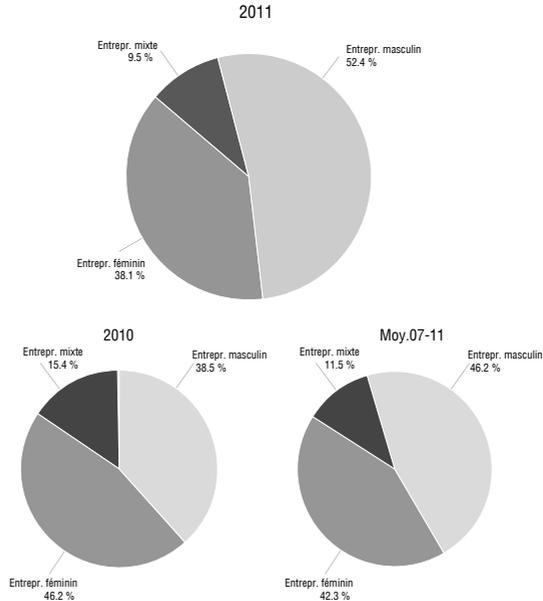
<b>2011</b>	<b>20</b>	<b>11</b>	<b>55,0%</b>	<b>9</b>	<b>45,0%</b>	100,0%
2010	20	10	50,0%	10	50,0%	100,0%
moy. 07-11	21,0	11,8	56,2%	9,2	43,8%	100,0%

**Dossiers étudiés**

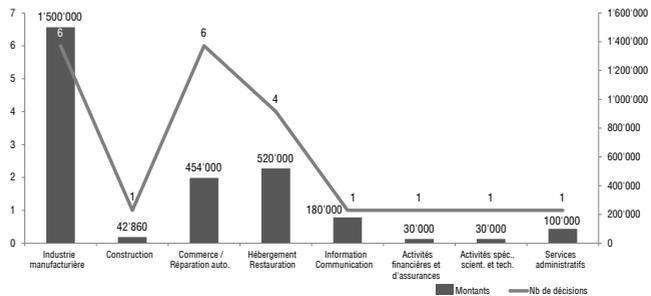
<b>2011</b>	<b>38</b>	<b>21</b>	<b>55,3%</b>	<b>17</b>	<b>44,7%</b>	100,0%
2010	38	26	68,4%	12	31,6%	100,0%
moy. 07-11	38,8	25,2	64,9%	13,6	35,1%	100,0%

Le montant moyen des dossiers déposés varie très sensiblement selon le genre des porteurs de projet. En 2011, celui-ci était de CHF 94'312.- pour les dossiers portés exclusivement par des femmes contre CHF 201'600.- pour ceux portés par des hommes.

Rapport de performance

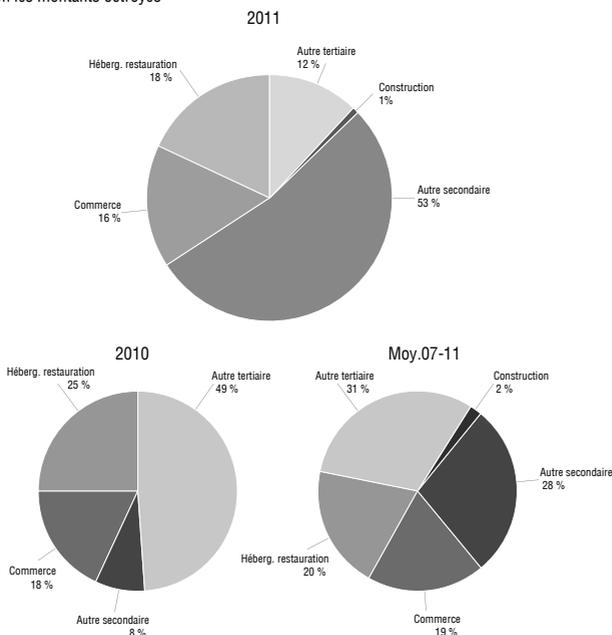
Répartition des dossiers acceptés  
selon le genre des porteurs de projet

La tendance générale depuis 2007 est à un soutien important à l'entrepreneuriat féminin, même si une baisse a été constatée en 2011.

Répartition sectorielle des décisions positives et des financements accordés  
selon le secteur d'activité

En termes de répartition du montant total accordé, le secteur secondaire est celui qui a reçu la plus grande part du financement, plus de 53%, soit plus de CHF 1,5 million représentant 7 dossiers sur les 21 acceptés.

Répartition sectorielle des dossiers acceptés  
 selon les montants octroyés



La classification sectorielle utilisée ici est basée sur la nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA). La branche économique définie pour chacune des entreprises est celle déterminée par le répertoire des entreprises du canton de Genève. Il a été constaté que certaines activités ne reflètent pas toujours la réalité des entreprises. Compte tenu d'une différence évidente et véritablement éloignée de la réalité, il a été décidé d'ajuster le secteur d'activité de l'une d'entre elles.



## Impact sur l'emploi

En 2011, grâce à son activité, la Fondetec a permis la création ou le maintien de près de 450 places de travail, correspondant à plus de 200 équivalents temps plein (ETP) pour une masse salariale totale de plus de CHF 13 millions.

L'analyse des déclarations AVS fournies a permis de démontrer l'existence d'au moins 444 places de travail. Grâce à la connaissance et au suivi des dossiers effectué par les gestionnaires, une estimation à environ 5 postes supplémentaires a été faite pour évaluer le nombre de collaborateurs des entreprises n'ayant pas remis leur déclaration AVS.

Par rapport à 2010, le nombre moyen de salariés par entreprise en équivalent temps plein s'est accru de plus de 35%, passant d'une moyenne de 2,89 à près de 4 par entreprise.

De même, le salaire annuel moyen par collaborateur en ETP a également augmenté, s'élevant cette année à CHF 63'179.- contre CHF 57'311.- en 2010, soit plus de 10 %. En 2009, celui-ci était de CHF 55'146.-.

## Statistiques emplois des entreprises suivies

données recueillies sur la base des déclarations AVS reçues ou des comptes 2011 le cas échéant

(CHF)	2011	2010	%
Taux de réponse	<b>89,83 %</b>	75,81%	+18,50%
Nb total de salariés sur l'année	<b>444,00</b>	241,00	+84,23%
Nb moyen de salariés par entreprise	<b>8,38</b>	5,13	+63,30%
Nb de salariés ETP sur l'année	<b>207,36</b>	135,85	+52,64%
Nb moyen de salariés par entreprise ETP	<b>3,91</b>	2,89	+35,38%
Charges salariales totales	<b>13'100'939,21</b>	7'785'841,67	+68,27%
Charges salariales moyennes par entreprise	<b>247'187,53</b>	165'656,21	+49,22%
Salaire annuel moyen par collaborateur ETP	<b>63'179,38</b>	57'311,41	+10,24%

Les données mentionnées ci-dessus tentent de refléter au mieux la réalité des entreprises suivies au cours de l'année 2011. Elles sont issues des déclarations AVS 2011 et des comptes remis chaque année par les entreprises.

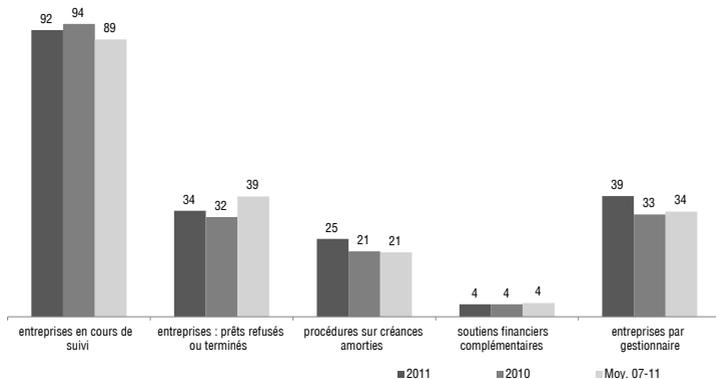
Pour établir les emplois en ETP, chacune des entreprises a précisé pour chaque collaborateur, d'une part, le nombre de mois de travail sur l'année, et d'autre part, le taux d'activité pour chacun d'entre eux.

Les statistiques établies ici sont basées sur des demandes auprès de 59 entreprises en cours de remboursement. Ces informations n'ont en revanche pas été demandées aux dossiers qui ont débuté leur activité en cours d'année et qui n'ont pas clôturé leur état financier au 31 décembre 2011. De même, ces informations n'ont pas été demandées aux dossiers provisionnés qui faisaient l'objet de procédures de recouvrement ou dont l'activité avait cessé.

Les données relatives à des emplois créés indirectement par des activités de placement de personnels n'ont pas été prises en compte.

## Résultats de l'activité

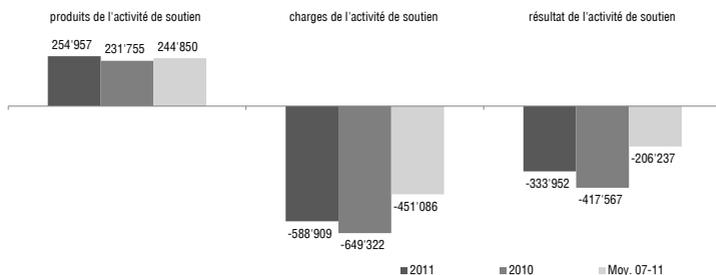
### Gestion des dossiers



NB : La moyenne annuelle des procédures sur créances amorties est ici basée sur les années 2009, 2010 et 2011.

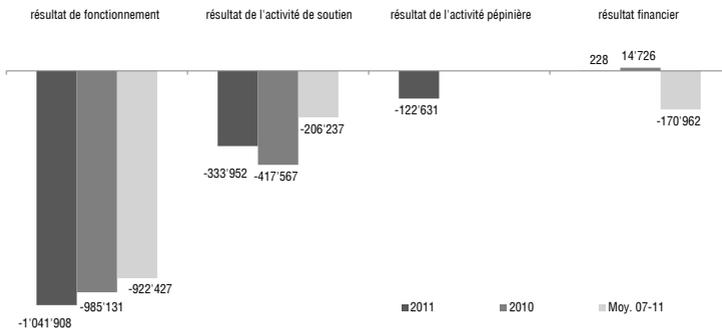
Le nombre d'entreprises par gestionnaire a augmenté de 18%. Ceci se comprend notamment par le fait qu'un poste de gestionnaire n'a pas été repourvu en 2011, mais en 2012.

### Activité de soutien



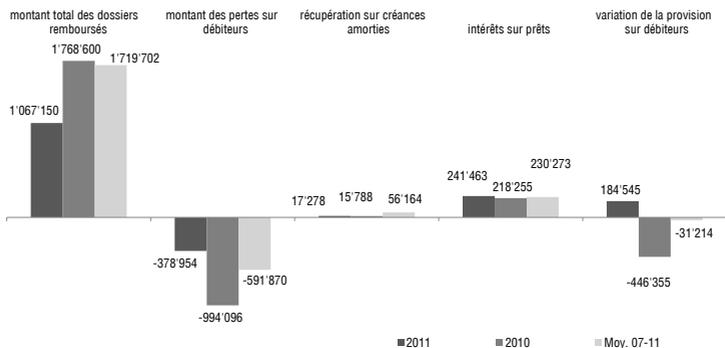
En 2011, le résultat de l'activité de soutien s'est amélioré par rapport à 2010. Ceci s'explique en grande partie par une diminution de 60% des pertes nettes sur débiteurs par rapport à l'année précédente, et par une variation de la provision pour risques de pertes sur débiteurs de moins de CHF 262'000.-.

### Résultats de la Fondation



L'augmentation du déficit du résultat de fonctionnement en 2011 s'explique en partie par une augmentation des jetons de présence et par des charges liées aux locaux et au déménagement plus importantes, dues notamment au paiement simultané de deux loyers du 15 juillet au 31 décembre 2011.

### Activités sur dossiers en montants



Même si le nombre de crédits remboursés en 2011 est identique à celui de 2010, il est à noter que le montant moyen octroyé aux dossiers qui ont achevé leur remboursement est nettement inférieur à celui de l'année précédente : CHF 88'929.- en 2011 contre CHF 147'383.- en 2010.

## Rapport financier

Rapport de l'organe de révision

Bilan au 31 décembre 2011

Compte d'exploitation de l'exercice 2011

Tableau de variation des fonds propres

Tableau de flux de trésorerie



## Rapport financier

## Rapport de l'organe de révision



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.  
Genève

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

**Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève – Fondetec, Genève**

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la *Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève – Fondetec*, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011. Les informations contenues dans le rapport de performance joint au présent rapport ne font pas l'objet de notre contrôle.

**Responsabilité du Conseil de fondation**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

**Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de manière telle à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC. En outre, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 36 al. 4 du règlement de la Fondation et à la Norme d'audit suisse 890 nous devons attester s'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels. Un certain nombre de processus a été formellement documenté par la Direction. Il est prévu que le Conseil de fondation approuve prochainement le SCI. Nous pouvons ainsi constater l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels uniquement pour les processus déjà formalisés.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 24 mai 2012

Société fiduciaire d'expertise  
et de révision s.a.

  
Samuel Bardi  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
Dominique Rivollet  
Expert-réviseur agréé

**Annexe :** états financiers 2011 (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation des fonds propres, tableau de flux de trésorerie et annexe)

## Bilan au 31 décembre 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	CHF	CHF
<b>ACTIE</b>		
<b>Disponible et réalisable</b>		
Caisse	767.20	781.25
CCP	1'920'023.63	506'177.88
Banques	47'857.89	173'731.13
Débiteurs nets à moins d'un an	1'660'676.07	1'350'950.05
Titres & Placements - Nets	645'200.00	2'228'379.77
Comptes de régularisation actif	82'429.04	49'280.87
	<u>4'356'953.83</u>	<u>4'309'300.95</u>
<b>Actif immobilisé</b>		
Débiteurs nets à plus d'un an	2'846'424.04	2'215'641.89
Immobilisations corporelles	328'121.76	16'131.55
Immobilisations financières	70'967.00	12'140.00
	<u>3'245'512.80</u>	<u>2'243'913.44</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<u>7'602'466.63</u>	<u>6'553'214.39</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>Exigible à court terme</b>		
Comptes de régularisation passif	147'128.70	99'612.25
	<u>147'128.70</u>	<u>99'612.25</u>
<b>Capital de l'organisation</b>		
Capital	8'953'602.14	7'841'575.30
Résultat de l'exercice	(1'498'264.21)	(1'387'973.16)
	<u>7'455'337.93</u>	<u>6'453'602.14</u>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<u>7'602'466.63</u>	<u>6'553'214.39</u>

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012 (après-midi) 777  
 Rapport d'activité 2011 et budget de fonctionnement 2012 de la Fondetec

Rapport annuel 2011 **fondetec**

Compte d'exploitation de l'exercice 2011

	<u>2011</u>	<u>Budget</u> <u>2011</u>	<u>Ecart</u>	<u>2010</u>
	CHF		CHF	CHF
<b>Produits de l'activité de soutien</b>				
Frais d'inscription de CHF 300 par dossier	13'493.54	15'000.00	(1'506.46)	13'500.00
Intérêts sur prêts & commissions sur cautions	<u>241'463.85</u>	<u>218'500.00</u>	<u>22'963.85</u>	<u>218'255.10</u>
	<u>254'957.39</u>	<u>233'500.00</u>	<u>21'457.39</u>	<u>231'755.10</u>
<b>Charges de l'activité de soutien</b>				
Pertes nettes sur débiteurs	(361'676.65)	(400'000.00)	38'323.35	(978'307.30)
Variation nette de la provision pour risques de perte sur débiteurs	(184'545.00)	(30'000.00)	(154'545.00)	446'355.00
Honoraires avocats pour enquêtes sur dossiers	(39'801.65)	(70'000.00)	30'198.35	(113'687.20)
Frais de représentation	<u>(2'886.65)</u>	<u>(6'000.00)</u>	<u>3'113.35</u>	<u>(3'682.75)</u>
	<u>(588'909.95)</u>	<u>(506'000.00)</u>	<u>(82'909.95)</u>	<u>(649'322.25)</u>
<b>Résultat de l'activité de soutien</b>	<b><u>(333'952.56)</u></b>	<b><u>(272'500.00)</u></b>	<b><u>(61'452.56)</u></b>	<b><u>(417'567.15)</u></b>
<b>Produits de l'activité pépinière</b>				
Sous-locations pépinière	<u>3'694.30</u>	<u>27'560.00</u>	<u>(23'865.70)</u>	<u>-</u>
	<u>3'694.30</u>	<u>27'560.00</u>	<u>(23'865.70)</u>	<u>-</u>
<b>Charges de l'activité pépinière</b>				
Frais de locaux	(104'281.40)	(141'360.00)	37'078.60	-
Frais administratifs	(3'672.00)	(5'500.00)	1'828.00	-
Honoraires & frais juridiques	(10'446.45)	(12'000.00)	1'553.55	-
Amortissements	<u>(7'925.90)</u>	<u>(12'919.00)</u>	<u>4'993.10</u>	<u>-</u>
	<u>(126'325.75)</u>	<u>(171'779.00)</u>	<u>45'453.25</u>	<u>-</u>
<b>Résultat de l'activité pépinière</b>	<b><u>(122'631.45)</u></b>	<b><u>(144'219.00)</u></b>	<b><u>21'587.55</u></b>	<b><u>-</u></b>
<b>Résultat intermédiaire 1</b>	<b><u>(456'584.01)</u></b>	<b><u>(416'719.00)</u></b>	<b><u>(39'865.01)</u></b>	<b><u>(417'567.15)</u></b>

Rapport financier

## Compte d'exploitation de l'exercice 2011 (suite)

	2011	Budget	Ecart	2010
	CHF	2011	CHF	CHF
<b>Résultat intermédiaire 1 (report)</b>	<b>(456'584.01)</b>	<b>(416'719.00)</b>	<b>(39'865.01)</b>	<b>(417'567.15)</b>
<b>Coût de fonctionnement</b>				
Salaires	(634'878.30)	(651'968.05)	17'089.75	(634'038.90)
Jetons de présence	(61'450.00)	(50'000.00)	(11'450.00)	(48'100.00)
Charges sociales	(129'454.65)	(129'365.20)	(89.45)	(118'743.35)
Frais de personnel	(17'929.80)	(32'750.00)	14'820.20	(25'833.65)
Frais de locaux	(66'073.50)	(38'540.00)	(27'533.50)	(34'836.75)
Frais administratifs	(108'818.96)	(118'554.70)	9'735.74	(99'128.18)
Honoraires & frais juridiques	(32'675.00)	(33'000.00)	325.00	(35'658.60)
Amortissements	(7'806.20)	(31'281.40)	23'475.20	(12'138.65)
Produits divers	17'177.90	20'800.00	(3'622.10)	23'346.25
<b>Coût net de fonctionnement</b>	<b>(1'041'908.51)</b>	<b>(1'064'659.35)</b>	<b>22'750.84</b>	<b>(985'131.83)</b>
<b>Résultat intermédiaire 2</b>	<b>(1'498'492.52)</b>	<b>(1'481'378.35)</b>	<b>(17'114.17)</b>	<b>(1'402'698.98)</b>
<b>Produits financiers</b>				
Revenus des titres	24'282.25	34'125.00	(9'842.75)	22'753.72
Bénéfices sur ventes de titres	2'144.57	-	2'144.57	66'834.04
Intérêts bancaires	3'680.44	980.00	2'700.44	2'609.49
Gain de change	1'256.83	-	1'256.83	17'096.27
Plus-values sur titres	1'610.83	-	1'610.83	213.67
	32'974.92	35'105.00	(2'130.08)	109'507.19
<b>Charges financières</b>				
Pertes sur ventes de titres	(26'285.18)	-	(26'285.18)	(78'373.17)
Intérêts et frais bancaires	(1'748.52)	(2'500.00)	751.48	(2'626.53)
Commissions et droits de garde	(4'233.34)	(4'000.00)	(233.34)	(4'786.91)
Perte de change	(479.57)	-	(479.57)	(2'043.76)
Moins-values sur contrat de change à terme	-	-	-	(6'951.00)
	(32'746.61)	(6'500.00)	(26'246.61)	(94'781.37)
<b>Résultat financier</b>	<b>228.31</b>	<b>28'605.00</b>	<b>(28'376.69)</b>	<b>14'725.82</b>
<b>PERTE D'EXPLOITATION</b>	<b>(1'498'264.21)</b>	<b>(1'452'773.35)</b>	<b>(45'490.86)</b>	<b>(1'387'973.16)</b>

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012 (après-midi) 779  
 Rapport d'activité 2011 et budget de fonctionnement 2012 de la Fondetec

Rapport annuel 2011 **fondetec**

Tableau de variation des fonds propres

	2011 CHF	2010 CHF
Capital au 1er janvier	6'453'601.94	7'841'575.10
Augmentation du capital (1ère tranche)	2'500'000.00	0.00
Résultat de l'exercice	(1'498'264.21)	(1'387'973.16)
<b>Capital au 31 décembre</b>	<b>7'455'337.73</b>	<b>6'453'601.94</b>

Rapport financier

Le capital de dotation de la fondation de droit privé était initialement constitué de CHF 20 millions versés par la Ville de Genève le 7 janvier 1998, sur la base d'une décision du Conseil municipal du 15 avril 1997.

Ce capital initial a servi à financer l'activité et l'exploitation de la fondation de droit privé depuis sa constitution en 1997. Au 1er janvier 2007, le capital net apporté dans la fondation de droit public représentait un montant de CHF 11'576'106.19.

En date du 16 février 2010, le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté de capitaliser la Fondetec à hauteur de CHF 10'000'000.--. Dans les conditions de libération du capital il était demandé qu'un contrat de prestations soit établi entre la Fondetec et la Ville de Genève. Cependant, la réalisation de celui-ci n'est pas conforme avec les statuts de la Fondetec. Pour ces motifs, le Conseil municipal de la Ville de Genève a décidé lors de sa séance plénière du 22 mars 2011 d'annuler l'article 2 de la délibération du 16 février 2010 (« Art. 2 – Le versement de ce montant doit être accompagné d'un contrat de prestations à établir entre le Conseil administratif et la Fondetec, à l'image de celui liant la fondation d'aide aux entreprises à l'Etat de Genève »).

Finalement, en date du 31 août 2011, une convention de financement a été signée entre la Ville de Genève et la Fondetec dans le but de déterminer les modalités du financement de la Fondetec par la Ville de Genève, précisément le montant des échéances des différents versements relatifs à la redotation, conformément aux délibérations acceptées par le Conseil municipal les 16 février 2010 et 22 mars 2011 (PR- 711 et PR 868). A titre de redotation la Ville de Genève octroie à la Fondetec CHF 10'000'000.— payables à raison de CHF 2'500'000.— par année, à partir de 2011 et ce jusqu'en 2014. Pour la 1ère annuité, il a été convenu, que celle-ci serait effectuée à la signature de la convention de financement, quant aux autres annuités celles-ci seront effectuées en deux tranches de CHF 1'250'000.—, la 1ère tranche avant le 30 juin à réception du rapport annuel d'activité de la fondation, accompagné du compte de pertes et profits, du bilan de l'exercice précédent, du rapport de l'organe de contrôle et du budget de la fondation pour l'exercice en cours, la 2ème tranche avant le 31 décembre, sous condition du vote des comptes et des rapports de la fondation pour le Conseil municipal.

La 1ère tranche a été versée à la Fondetec en date valeur du 22 septembre 2011.

## Tableau de flux de trésorerie

	2011	2010
	CHF	CHF
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>		
<b>Perte nette de l'exercice</b>	<b>(1'498'264.21)</b>	<b>(1'387'973.16)</b>
Débiteurs bruts au 01.01.2011	5'161'236.94	5'456'906.45
Libération de crédits	2'838'866.52	2'019'600.14
Intérêts sur les prêts	241'463.85	218'255.10
Pertes s/débiteurs*	(378'954.80)	(994'095.80)
Remboursement de crédits	(1'576'322.40)	(1'539'428.95)
	<b>1'125'053.17</b>	<b>(295'669.51)</b>
Débiteurs bruts au 31.12.2011	6'286'290.11	5'161'236.94
<b>(Augmentation) / diminution des débiteurs</b>	<b>(1'125'053.17)</b>	<b>295'669.51</b>
Provision perte s/débiteurs au 01.01.2011*	(1'594'645.00)	(2'041'000.00)
Provision perte s/débiteurs au 31.12.2011*	(1'779'190.00)	(1'594'645.00)
<b>Aug. / (dim.) provision perte s/débiteurs*</b>	<b>184'545.00</b>	<b>(446'355.00)</b>
(Augmentation)/diminution cptes régularisation actif	<b>(33'148.17)</b>	<b>18'596.30</b>
Augmentation des comptes régularisation passif	<b>47'516.45</b>	<b>11'785.30</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>(2'424'404.10)</b>	<b>(1'508'277.32)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>		
Diminution des titres	1'670'525.32	1'578'569.70
Augmentation/(diminution) provision sur titres	(80'394.55)	(247'902.30)
Augmentation/(diminution) provision sur contrat change à terme	(6'951.00)	6'951.00
Acquisition d'immobilisations corporelles	(327'722.31)	(16'980.30)
Acquisition d'immobilisations financières	(58'827.00)	(30.00)
Amortissements des immobilisations corporelles	15'732.10	12'138.65
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>1'212'362.56</b>	<b>1'332'746.75</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>		
Augmentation du capital de dotation	2'500'000.00	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>	<b>2'500'000.00</b>	<b>-</b>
<b>Flux de trésorerie net de la période</b>	<b>1'287'958.46</b>	<b>(175'530.57)</b>
<b>Variation des liquidités au bilan</b>		
Liquidités au 1er janvier	680'690.26	856'220.83
Liquidités au 31 décembre	<b>1'968'648.72</b>	<b>680'690.26</b>
<b>Augmentation / (diminution) des liquidités</b>	<b>1'287'958.46</b>	<b>(175'530.57)</b>

\* éléments non monétaires

## Médias et communication

### Presse

14 juin 2011, TRIBUNE DE GENÈVE  
Une pépinière teste le partage de bureaux

14 juin 2011, LE COURRIER  
La Fondetec a soutenu 26 entreprises en 2010

21 juin 2011, AGEFI  
Fondetec : nouvelle présidente

Juillet 2011, PME MAGAZINE  
La Fondetec aide 26 PME

### Radio

17 juin 2011, RADIO SUISSE ROMANDE  
Intercités  
Interview de M. Jérôme Favoulet au sujet de la pépinière  
[www.rsr.ch/#/la-1ere/programmes/intercites/](http://www.rsr.ch/#/la-1ere/programmes/intercites/)

### TV

9 mai 2011, TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE  
Toutes Taxes Comprises (TTC) 09/05/2011, Ma petite entreprise  
(3<sup>ème</sup> partie)  
Intervention de M. Jérôme Favoulet sur le plateau  
[www.tsr.ch/video/emissions/ttc/3131357-dossier-ma-petite-entreprise.html](http://www.tsr.ch/video/emissions/ttc/3131357-dossier-ma-petite-entreprise.html)

20 juin 2011, LEMAN BLEU  
Genève à chaud  
Intervention de Mme Anne-Marie Gisler en tant que nouvelle Présidente  
de la Fondetec  
[www.lemanbleu.ch/vod/geneve-a-chaud-20062011](http://www.lemanbleu.ch/vod/geneve-a-chaud-20062011)

24 octobre 2011, TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE  
Toutes Taxes Comprises (TTC), Ma petite entreprise l'aventure continue  
Intervention de M. Jérôme Favoulet dans le reportage  
[www.tsr.ch/video/emissions/ttc/3540929-ma-petite-entreprise-l-aventure-continue.html](http://www.tsr.ch/video/emissions/ttc/3540929-ma-petite-entreprise-l-aventure-continue.html)



## Internet

28 février 2011, TSR.CH

« Ma petite entreprise » sur le site de Toutes Taxes Comprises (TTC) avec descriptif de la Fondetec  
[www.tsr.ch/emissions/dossiers/2011/ttc-ma-petite-entreprise/](http://www.tsr.ch/emissions/dossiers/2011/ttc-ma-petite-entreprise/)

22 mars 2011, BLOG DE SANDRINE SALERNO

Interviews de M. Jérôme Favoulet

[www.youtube.com/watch?v=f6LL701E\\_90&feature=related](http://www.youtube.com/watch?v=f6LL701E_90&feature=related)[www.youtube.com/watch?v=5-T8nkMjMJU&feature=related](http://www.youtube.com/watch?v=5-T8nkMjMJU&feature=related)

22 mars 2011, BLOG DE SANDRINE SALERNO

Wattworld : un exemple concret d'aide de la Fondetec

[www.youtube.com/watch?v=osD3ojWkVxU&feature=related](http://www.youtube.com/watch?v=osD3ojWkVxU&feature=related)

21 juin 2011, LES QUOTIDIENNES

Anne-Marie Gisler prend la tête de Fondetec

[www.lesquotidiennes.com/travail/anne-marie-gisler-prend-la-tete-de-fondetec](http://www.lesquotidiennes.com/travail/anne-marie-gisler-prend-la-tete-de-fondetec)

14 juin 2011, GENEVA BUSINESS NEWS

Genève : création et maintien de 270 emplois

[www.gbnews.ch/actualites/breaking-news/geneve-creation-et-maintien-de-270-emplois](http://www.gbnews.ch/actualites/breaking-news/geneve-creation-et-maintien-de-270-emplois)

19 juillet 2011, GENEVA BUSINESS NEWS

La création d'entreprise. Quelques pistes pour bien démarrer !

[www.gbnews.ch/themes/creation-dentreprise/](http://www.gbnews.ch/themes/creation-dentreprise/)

dossier-du-mois-la-creation-d'entreprise-quelques-pistes-pour-bien-demarrer

## Articles citant la Fondetec

## Presse

juin 2011, VIVRE A GENEVE

Essaim : le plaisir d'entreprendre

juin 2011, CCIG INFO

Info chambre, compte-rendu du midi de la Chambre du 19 mai 2011

30 novembre 2011, LE TEMPS

En Suisse, l'offre de microcrédit ferait défaut

## Internet

21 juin 2011, ACTU PME

Cusmic : le pont entre employeurs et jeunes professionnels

[www.actu-pme.ch/portrait-dentreprise/486-cusmic-le-pont-entre-employeurs-et-jeunes-professionnels.html](http://www.actu-pme.ch/portrait-dentreprise/486-cusmic-le-pont-entre-employeurs-et-jeunes-professionnels.html)

## Entreprises sélectionnées

Industrie manufacturière

Construction

Commerce / Réparation auto.

Hébergement / Restauration

Information / Communication

Activités spécifiques, scientifiques  
et techniques

Services administratifs et de soutien



## Entreprises sélectionnées

Les entreprises mentionnées ici sont les sociétés pour lesquelles le prêt a été accepté et les fonds libérés.

Les secteurs d'activité des entreprises ont été déterminés selon la Nomenclature Générale des Activités économique 2008 (NOGA) définis dans le répertoire des entreprises du canton de Genève.

### Industrie manufacturière

#### Montres AF & F SA



Manufacture horlogère – La marque de haute horlogerie A. Favre & Fils représente une tradition et un savoir-faire familial dont l'origine remonte au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Cette passion s'est transmise de père en fils sur pas moins de dix générations.

M. Laurent Favre  
Rue du Clos 17  
1207 Genève  
Tél : 022 321 09 55  
[www.afavrefils.com](http://www.afavrefils.com)

#### MHC Manufacture Hautes Complications SA



Manufacture horlogère – Manufacture Hautes Complications (MHC) est une société spécialisée dans la recherche, le développement et la production de mouvements à très grandes complications.

M. Pierre-Laurent Favre  
Chemin Franck Thomas 80  
1208 Genève  
Tél : 022 700 61 21  
[www.mhcsa.com](http://www.mhcsa.com), [pierre.favre@mhcsa.com](mailto:pierre.favre@mhcsa.com)

#### Lenoir Orthopédie



Orthopédie – Lenoir Orthopédie assure un service de haute qualité dans la conception et la fabrication de moyens auxiliaires orthopédiques sur mesure. Il propose notamment des prothèses, des orthèses et des supports plantaires sur mesure.

M. Christian Lenoir  
Boulevard de la Cluse 35  
1205 Genève  
Tél : 022 329 69 29  
[laeser.lenoir@bluewin.ch](mailto:laeser.lenoir@bluewin.ch)



#### Primequal SA

Médecine - Santé – Création, fabrication et commerce de tout article, instrument, appareil et produit médical et dentaire.

M. David Weill

Rue des Pierres du Niton 17

1207 Genève

Tél : 022 354 05 50

[www.primequal.com](http://www.primequal.com), [dweill@primequal.com](mailto:dweill@primequal.com)



#### L'asticot Sàrl

Commerce éthique – Nouvelle marque suisse de vêtements et accessoires pour enfants contemporains. Les fondatrices de l'asticot placent autant l'esthétique que l'éthique au cœur de leur processus créatif en utilisant des matières nobles, issues de l'agriculture biologique.

Mmes Christie Mutuel et Danièle McClellan

Av. Ernest-Pictet 28-30

1203 Genève

[www.asticot.ch](http://www.asticot.ch), [christie@lasticot.com](mailto:christie@lasticot.com)



#### Wattworld SA

Mobilité – Destiné à l'usage interne des entreprises, des collectivités publiques, mais aussi pour la location de vélos en libre-service, Wattworld a mis sur pied et développé le Mobility Parc : station de recharge pour vélos électriques, entièrement automatique, sans câble à brancher, ni batterie à transporter. Parallèlement à cette activité, Wattworld propose aussi à la vente des vélos électriques sous la marque Watts.

MM. Wouter van der Lelij, Claude Isler, Boris Favre, Jérôme Steimer, Ivan Steimer

Chemin de Villars 39

1203 Genève

Tél : 022 796 43 43

[www.wattworld.ch](http://www.wattworld.ch), [info@wattworld.ch](mailto:info@wattworld.ch)

## Construction

## Form.C Sàrl

Fabrication béton – Spécialiste dans la fabrication et la création d'éléments en béton sur mesure ainsi que du mobilier et objets en béton destinés aux agencements intérieurs tout comme aux aménagements extérieurs.

Mme Katharina Kreil et M. Marc Calame

Avenue de Châtelaine 43

1203 Genève

Tél : 022 797 35 61

www.formc.ch, info@formc.ch

**form|c**

## Commerce / Réparation auto.

## Sandrine Bramaz, S Fleurs &amp; ID KDO

Fleurs – Située à deux pas de la Maternité, cette boutique propose des arrangements floraux ainsi que des idées de cadeaux pour les nouveau-nés et leurs mamans. Le choix de fleurs comestibles invite les sens à des découvertes surprenantes.

Mmes Sandrine et Béatrice Bramaz

Rue John-Grasset 10

1205 Genève

Tél : 022 321 68 05

contact@sfleurs.ch



## Chuard Motos Sàrl

Automobilisme – Unique agence officielle de motos BMW dans le canton de Genève, Chuard Moto assure la vente et la réparation des deux-roues de la marque allemande, tout comme leur location et leur dépannage.

M. Grégory Chuard

Rue de Lyon 84

1203 Genève

Tél : 022 340 60 16

www.chuard-motos.ch, info.ge@chuard-motos.ch,

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012 (après-midi) 787  
Rapport d'activité 2011 et budget de fonctionnement 2012 de la Fondetec

Rapport annuel 2011 fondetec

**New Mode Distribution - Luigi Ricca**

Prêt-à-porter – Boutique de mode qui propose, en exclusivité pour la Suisse, des vêtements de la marque EROIK ainsi que des articles Adidas Original inédits.

M. Luigi RICCA  
Rue du Valais 7-9  
1202 Genève  
Tél : 078 720 94 84  
luigi.ricca@hotmail.com

**Because I Love Sàrl**

Because I 

Prêt-à-porter – Boutique de prêt-à-porter multimarques qui met en avant les créations de jeunes stylistes et de designers européens. Because I Love propose des vêtements et des accessoires oscillant entre classicisme et tendance actuelle. L'enseigne sise autrefois à deux pas de la Place Neuve, vient de déménager sur le Quai de l'île.

Mme Prisca Harsch  
Quai de l'île, 15  
1204 Genève  
Tél : 022 320 21 11  
www.becauseilove.com, info@becauseilove.com

 KONO PIZZA®

**KonoPizza Mania Distribution, Oshodin & Co**

Restauration – Le Konopizza, un concept tout droit venu d'Italie, est une authentique pizza en forme de cône. Elaboré avec des produits frais, il peut être farci d'aliments salés ou sucrés. De cuisson rapide, il est aussi tout indiqué pour un repas sur le pouce.

Mme Carla Cantarella Giacometti et M. Emmanuel Oshodin  
Rue des Rois 9  
1204 Genève  
Tél : 022 321 22 24  
www.konopizzamania.ch, contact@konopizzamania.ch

Entreprises sélectionnées

## Hébergement / Restauration

*Café Restaurant  
du  
Parc des Bastions*

## Restaurant Parc des Bastions SA

Restauration – Situé dans le kiosque à musique du Parc des Bastions, ce café restaurant, qui figure depuis 2011 dans le guide Gault-Millau, est ouvert toute l'année. Sa terrasse ombragée, ses brunchs du dimanche, sa patinoire et sa cuisine raffinée sont autant d'invitations à la détente.

M. Jean-François Schlemmer  
Promenade des Bastions 1  
1204 Genève  
Tél : 022 310 86 66  
www.bastions.ch

## L'ATELIER COCKTAIL CLUB

GENÈVA

## Mr. Padeiro L'atelier Cocktail Club

Bar – M. Alirio Padeiro de l'Atelier Cocktail Club émerveille ses clients avec sa maîtrise du flairtending et son savoir-faire en mixologie, notamment pour les cocktails sans alcool. En avril, il a ouvert «L'Apoticaire Cocktail Club», un second établissement à Genève, et représentera la Suisse en finale d'un concours international en juin 2012.

M. Alirio Padeiro  
Rue Henri-Blanvalet 11  
1207 Genève  
Tél : 022 735 22 47  
bardevelopment@me.com



## Shahrazad Sàrl

Epicierie-Restaurant – Le restaurant Les Mangeurs propose des plats originaux à base de produits du terroir. L'épicerie attenante permet de se procurer ces mêmes produits locaux. Parallèlement à ces offres, il est également proposé des abonnements de fruits et légumes frais de proximité.

Mmes Natacha Porcher et Anita Frei  
Rue du Prieuré 6  
1202 Genève  
Tél : 022 732 00 63  
www.mangeurs.ch, info@mangeurs.ch

## Information / Communication

### THEWATCHES.TV SA

### THE WATCHES.TV

Communication – TheWatches.TV est un portail Internet qui regroupe toutes les actualités liées à l'horlogerie et à ses marques au travers de reportages vidéo liés aux évènements, produits et innovations du monde horloger.

MM. Marc-André Deschoux et Fabien Guimrandy

Rue de l'Ancien Port 14

1201 Genève

Tél : 022 732 40 14

[www.thewatches.tv](http://www.thewatches.tv), [info@thewatches.tv](mailto:info@thewatches.tv)

## Activités spécifiques, scientifiques et techniques

### Perpatoros Décogabriel

*Atelier  
Décogabriel*

Tapiserie – restauration de meubles anciens - Dans son atelier de la rue Voltaire, Gabriel Perpatoros donne une seconde vie aux meubles anciens grâce à ses talents de tapissier décorateur. Sa formation de garnisseur à l'ancienne lui permet notamment de restaurer les chaises selon un savoir-faire traditionnel.

Gabriel Perpatoros

Rue Voltaire 22

1201 Genève

Tél : 022 340 03 00

[www.decogabriel.ch](http://www.decogabriel.ch), [decogabriel@bluewin.ch](mailto:decogabriel@bluewin.ch)

## Services administratifs et de soutien

### AZ Prestige Sàrl



Sécurité au féminin – Les agentes d'AZ Prestige assurent la protection de leurs clients en Suisse et à l'étranger. Leur savoir-faire et leurs qualités féminines sont particulièrement appréciés lors de missions qui impliquent des familles ou nécessitent de la discrétion.

Mmes Ahmari Vida et Zeynep Kelleci

Route des Jeunes 5

1227 Les Acacias

Tél : 022 301 94 21

[www.azprestige.ch](http://www.azprestige.ch), [info@azprestige.ch](mailto:info@azprestige.ch)

## Ce qu'ils sont devenus



### Julliard & Garcia Associés SNC

Muriel Julliard et Luis Carlos Garcia Nombela ont lancé leur entreprise de services linguistiques en 2007. L'éventail de l'offre qu'ils proposent va de la traduction à l'interprétation en passant par la transcription, la révision et l'enseignement.

#### Pourquoi avez-vous fait appel à la Fondetec ? Qu'est-ce que cela vous a apporté ?

Luis Carlos García et moi-même travaillions en tant que traducteurs et interprètes. En 2007, nous nous sommes associés pour créer une société. Ne disposant pas du capital pour le faire, nous nous sommes tout d'abord adressés au Service de la Promotion économique, lequel nous a orientés vers la Fondetec. Nous avons tout de suite été très bien reçus. Il nous a été demandé de réunir de nombreux documents, notamment un business plan. Tout ce processus nous a permis de développer un concept, d'identifier nos cibles et d'établir les services que nous sommes à même de proposer. Toute cette phase de préparation s'est révélée grandement utile par la suite. La Fondetec ne nous a pas seulement fourni une aide sur le plan financier, elle nous a aussi, et surtout, apporté une aide à notre développement, une pensée marketing, et aussi de la compréhension durant les périodes plus difficiles. Pour nous, c'est plus qu'un organisme de prêt, c'est vraiment un soutien.

#### Quel est le principal avantage et inconvénient d'être indépendant ?

Le principal avantage est lié au principal inconvénient. Nous n'avons pas un patron, mais des dizaines de patrons, car c'est le client qui décide à quel moment il nous donne du travail et qui fixe les délais. Il faut avoir les reins solides pour être entrepreneur indépendant, car il y a des périodes où le travail se fait rare, tandis que les charges s'accumulent ; et puis il y a les périodes surchargées où il nous faut travailler jusqu'à 18 heures par jour. Nous travaillons certes dans une forme d'insécurité, mais aussi de grande liberté, car nous ne prenons que des mandats que nous aimons faire et que nous maîtrisons. Nous prenons aussi plus de vacances...

#### Quel est votre plus beau souvenir ou votre plus grande satisfaction depuis la création de la SNC ?

L'une des grandes satisfactions, c'est d'être parvenus à rembourser le prêt. Mais c'est aussi d'avoir tenu bon dans la crise ; nous ne nous sommes pas engagés dans cette aventure au meilleur moment, et pourtant ça marche. Je garde donc le souvenir de ce passage, au bout de trois ans peut-être, où nous avons bien senti que l'entreprise commençait à tourner.

#### Quels sont vos projets ?

Nous développons un cours de français langue maternelle, qui repose sur une méthode ludique et pragmatique et permet aux francophones d'enrichir leur vocabulaire, d'élever leur niveau de langue. Nous avons aussi ajouté récemment à l'éventail de nos services la rédaction de discours, de brochures ou de sites Internet.

Julliard & Garcia Associés  
rue des Peupliers 14  
1205 Genève  
Tél : 022 321 59 17  
www.jugaras.ch, contact@jugaras.ch

## **INSTAL + ECO**

### Instal+Eco Sàrl

Stéphane Hayoz décide, après vingt ans d'expérience dans l'installation de sanitaire, de chauffage et de ventilation, de fonder sa propre entreprise en 2007. Persévérant et toujours prêt à travailler pour se perfectionner, il est aujourd'hui à la tête d'une équipe de quatre personnes qui a la particularité de maîtriser l'installation de sanitaire, de chauffage et de ventilation, ce qui permet de s'occuper de A à Z de l'hydraulique d'une maison Minergie.

**Pourquoi avez-vous fait appel à la Fondetec ? Qu'est-ce que cela vous a permis de réaliser ?**

Au moment de me lancer, je ne possédais pas de fonds propres, si ce n'est une partie de mon deuxième pilier que je ne souhaitais pas toucher. Je me suis adressé aux quatre plus grandes banques de la place, mais aucune ne m'a proposé une solution. Finalement, c'est en me tournant vers la Fondetec que j'ai rencontré un appui, ce qui m'a permis de démarrer et de préparer un business plan. Sans la Fondetec, je ne me serais jamais lancé dans l'aventure.

**Décrivez-nous votre parcours d'entrepreneur**

Durant mon parcours professionnel, j'ai acquis de l'expérience en travaillant dans de grandes entreprises et des bureaux d'ingénieurs. J'ai, de ce fait, une vision complète de la profession. A l'approche de la cinquantaine, je me suis dit que j'étais capable de faire mieux que ce qui existait et que c'était le moment de me lancer, de tenter ma chance. J'ai suivi plusieurs cours sur les énergies propres, afin de compléter mes connaissances de base, puis j'ai passé les certificats pour être accrédité et renforcer ainsi la crédibilité de l'entreprise. En un mot, j'ai pris des risques.

**Quels sont vos projets ?**

Dès l'année prochaine, Instal+Eco va engager un apprenti. Nous souhaiterions arriver à un seuil de cinq-six personnes très spécialisées dans le domaine des énergies renouvelables. Je pars du principe qu'il ne faut pas s'endormir sur ses acquis. Notre domaine évolue sans cesse, c'est pourquoi nous devons prévoir la suite et être à l'affût des nouveautés, afin de se renouveler et de conserver notre petit plus. En ce sens, nous allons nous lancer dans l'installation photovoltaïque et la cogénération.

**Et si c'était à refaire ?**

Je me serais lancé avec davantage de moyens financiers. Du point de vue professionnel et technique, le bilan est très positif. Par contre, notre faiblesse réside dans la partie financière. L'idéal serait d'avoir un associé qui partagerait les difficultés et la somme de travail en s'occupant, par exemple, de la partie chantier et en me laissant la partie bureau.

Instal+Eco  
Rue Boissonnas 9  
1227 Les Acacias  
Tél : 022 301 78 81  
www.instaleco.ch, instaleco@bluewin.ch

## IMPRESSUM

Publié par Fondetec, Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève

Rue Hugo-de-Senger 3  
1205 Genève  
Tél : 022 338 03 60  
Fax : 022 338 03 69

[fondetec@fondetec.ch](mailto:fondetec@fondetec.ch)  
[www.fondetec.ch](http://www.fondetec.ch)

Rédaction : Virginie Gilbert, Julie Bauer  
Crédits photos : Britta Rindelaub  
Mise-en-page : HKdigital  
Révision : Julliard & Garcia Associés  
Impression couverture : Fondation Trajets

Afin de limiter l'impact environnemental, tirage à la demande.

Papier recyclé extra blanc mat sans chlore, Balance Pure, 100% vieux papiers, muni du certificat FSC pour une gestion exemplaire des forêts.



## REMERCIEMENTS PARTICULIERS

Nous adressons nos plus sincères remerciements aux entreprises nous ayant permis de réaliser des photographies pour illustrer le présent rapport annuel.

La Fondetec, fondation de droit public, souffle cette année sa 5ème bougie.

Chaque année, à travers son rapport annuel, elle est heureuse de présenter ses résultats ainsi que les entreprises auxquelles elle apporte son soutien.

L'objectif premier de la fondation est de contribuer à l'émergence de ces jeunes pousses, dont le développement pourvoira aux emplois de la prochaine génération.



## SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012 (après-midi)

### Rapport d'activité 2011 et budget de fonctionnement 2012 de la Fondetec

#### FONDETEC BUDGET 2012 DE FONCTIONNEMENT

N°	Produits	Budget 2010	Réalisé 2010	budget 2011	budget 2012	COMMENTAIRES
3100	produits divers	1'960.00	4'014.80	1'600.00	1'600.00	
3103	Indemnités APG & AMAT	3'612.00	131.45	0.00	19'738.00	congé maternité
3102	Mandat oce-new start	21'600.00	19'200.00	19'200.00	19'200.00	
	<b>Total</b>	<b>26'772.00</b>	<b>23'346.25</b>	<b>20'800.00</b>	<b>40'538.00</b>	

N°	Charges	Budget 2010	réalisé 2010	budget 2011	budget 2012	COMMENTAIRES
3000	salaires administration	634'139.00	634'038.79	651'968.00	738'633.70	
3001	jetons de présence	60'000.00	48'100.00	50'000.00	50'000.00	
3010 - 3015	charges sociales, LPP, assurances LAA, APG	121'899.90	118'743.35	129'385.20	172'715.35	
3022	Formation & séminaires	20'000.00	14'658.80	25'000.00	20'000.00	
3020	frais personnel	2'000.00	3'803.30	5'000.00	4'000.00	
3023	frais recrutement		3'726.60		2'500.00	annonce recrutement
3021	frais de déplacements	2'100.00	3'644.95	2'750.00	5'000.00	
3050	Loyers locaux + charges + locaux hugo de senger occupés par personnel Fondetec	102'975.00	26'606.55	27'000.00	109'948.20	loyer locaux vieusesseur jusqu'au 30.06.2012+ loyer locaux Hugo de Senger
3051	électricité	4'083.35	2'698.75	3'200.00	5'512.80	
3052	Loyers parking	6'960.00	2'340.00	2'340.00	9'180.00	3 parking Fondetec visiteurs, livraisons
3053	Entretien locaux	7'166.65	2'189.35	3'000.00	3'000.00	
3054	assurance RC, incendie	2'000.00	1'002.10	3'000.00	1'270.00	
3060	fournitures de bureau	8'000.00	10'423.95	10'000.00	10'000.00	
3061	frais tél - fax- natel-internet	6'000.00	7'096.25	6'800.00	17'940.00	
3033	frais juridique - frais RC	2'000.00	1'600.60	3'000.00	3'000.00	
3031	révision et évaluation	34'000.00	34'058.00	30'000.00	30'000.00	
3062	entretien matériel bureau	6'000.00	6'391.15	5'000.00	3'220.00	
3063	leasing photocopieur	11'414.20	11'414.20	11'414.20	13'506.00	
3070	frais informatiques consommables	1'000.00	1'628.50	1'000.00	1'000.00	
3071	maintenance informatique	8'000.00	5'139.30	18'000.00	10'000.00	
4000	affranchissements & frais postaux	6'000.00	2'662.80	3'000.00	3'000.00	
4001	action prospective manifestations, cotisations associations & clubs	46'000.00	43'619.00	57'840.00	53'600.00	
4002 - 4004	imprimés, publicité, carte vœux & visite + Abonnements	5'500.00	10'753.01	5'500.00	10'000.00	
3040	amortissement mobilier	7'564.40	1'564.60	281.40	8'850.30	
3044	amortissement informatique	13'007.95	7'670.85	15'000.00	9'731.00	
3043	amortissement matériel expo	3'840.00	2'903.40	4'000.00	1'468.00	
	amortissement site Internet & outil gestion+ stat	15'000.00	0.00	12'000.00	12'517.00	
	amortissement travaux				10'408.20	
	amortissement travaux sécurité				1'344.95	
	amortissements machines bureau				5'468.05	
	<b>Total</b>	<b>1'137'250.45</b>	<b>1'008'478.17</b>	<b>1'085'458.85</b>	<b>1'326'991.55</b>	
	<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>-1'110'478.45</b>	<b>-985'131.92</b>	<b>-1'064'658.85</b>	<b>-1'286'453.55</b>	

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012 (après-midi) 795  
 Rapport d'activité 2011 et budget de fonctionnement 2012 de la Fondetec

**FONDETEC BUDGET 2012 GESTION SI/TITRES**

N°	Produits					COMMENTAIRES
		Budget 2010	réalisé 2010	Budget 2011	Budget 2012	
5400-5401	intérêts bancaires	1 000.00	2 609.49	900.00	1 000.00	
5402-5403	dividendes actions	70 000.00	22 793.72	34 125.00	8 012.00	
5500	gain de change	0.00	17 096.27	0.00	0.00	
5501	produit vente sur titres	0.00	66 834.04	0.00	0.00	
5600	dissolution provision actions	0.00	213.67	0.00	0.00	
	<b>Total</b>	<b>71 000.00</b>	<b>109 567.19</b>	<b>35 025.00</b>	<b>8 012.00</b>	

Charges					COMMENTAIRES	
	Budget 2010	réalisé 2010	Budget 2011	Budget 2012		
5000	charges financières c/c	3 000.00	2 628.53	2 500.00	2 500.00	
5001	charges et droits de garde actions	6 000.00	4 798.91	4 000.00	3 060.00	
5100	perte de change	0.00	2 043.78	0.00	0.00	
5101	perte vente sur titres	0.00	76 372.17	0.00	0.00	
5200	provision moins valeur actions	0.00	6 991.00	0.00	0.00	
	<b>Total</b>	<b>19 000.00</b>	<b>84 784.39</b>	<b>6 500.00</b>	<b>5 560.00</b>	
	<b>Résultat actions</b>	<b>80 700.00</b>	<b>147 252.82</b>	<b>28 500.00</b>	<b>3 452.00</b>	

**FONDETEC BUDGET 2012 ACTIVITE DE SOUTIEN**

N°	Produits					COMMENTAIRES
		Budget 2010	réalisé 2010	Budget 2011	Budget 2012	
4500	taxe inscription	18 000.00	13 600.00	18 000.00	18 000.00	50 dossiers
4600	indemnité & commissions agents	222 800.00	218 285.10	218 500.00	220 000.00	
4700	dissolution provisions actions	2 041 000.00	446 355.00	1 730 000.00	1 817 630.00	dissolution provision 2011
4800	amortisation machines amorties	0.00	15 788.80	0.00	0.00	
	<b>Total</b>	<b>2 271 800.00</b>	<b>699 028.90</b>	<b>1 946 500.00</b>	<b>1 937 630.00</b>	

Charges					COMMENTAIRES	
	Budget 2010	réalisé 2010	Budget 2011	Budget 2012		
4000	fraix de représentation	6 000.00	3 882.79	6 000.00	6 000.00	
4100	expertes & honoraires cabinets	60 000.00	113 867.20	70 000.00	70 000.00	
4200	rentes et débiteurs	400 000.00	94 058.80	400 000.00	400 000.00	
4301	provision surtaxe dossiers	1 800 000.00	0.00	1 760 000.00	1 700 000.00	848-heures bruta CHF 6 800 000 - provisionné à hauteur de 25%
	<b>Total</b>	<b>2 266 000.00</b>	<b>1 111 808.79</b>	<b>2 286 000.00</b>	<b>2 176 000.00</b>	
	<b>Résultat activité de soutien</b>	<b>12 800.00</b>	<b>-417 567.11</b>	<b>-272 900.00</b>	<b>-237 370.00</b>	

**FONDETEC BUDGET 2012 ACTIVITE PEPINIERE**

N°	Produits					COMMENTAIRES
		Budget 2010	réalisé 2010	Budget 2011	Budget 2012	
	sous-locations bureau			27 500.00	114 415.00	
	sous-locations parking				9 530.00	
	produits divers et sous-locations salle de conférence					
	<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>27 500.00</b>	<b>123 945.00</b>	

Charges					COMMENTAIRES	
	Budget 2010	réalisé 2010	Budget 2011	Budget 2012		
	Loyer locaux et charges locatives			112 750.00	149 481.60	
	Loyer parking			12 650.00	19 320.00	
	Frais SIG			9 960.00	8 927.36	
	leasing photocopieur sup.			5 500.00	7 778.00	
	Frais entretien locaux			12 000.00	13 113.00	
	Petits aménagements			10 000.00	0.00	
	Amortissement travaux			2 750.00	36 081.60	
	Amortissement travaux sécurité				2 078.00	
	amortissement mobilier			5 506.00	13 674.70	
	amortissements divers aménagements			4 983.50		
	amortissement informatique					
	Amortissements machines de bureau				2 796.00	
	<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>171 778.50</b>	<b>232 833.36</b>	
	<b>Résultat activité pépinière</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-144 278.50</b>	<b>-108 888.36</b>	
	<b>Résultat entreprise</b>	<b>-1 936 916.40</b>	<b>-1 387 972.29</b>	<b>-1 432 773.30</b>	<b>-1 713 764.90</b>	

**PRD-48****Projet de délibération du ... de la commission des finances: «Approbation des comptes 2011 de la Fondetec».***PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

*décide:*

*Article unique.* – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2011, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2011, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 24 mai 2012 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

**PRD-49**

**Projet de délibération du ... de la commission des finances: «Approbation du budget 2012 de la Fondetec».**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

*décide:*

*Article unique.* – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2012 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, le renvoi du rapport à la commission des finances est mis aux voix; il est accepté sans opposition (65 oui et 2 abstentions).

**Le président.** Nous avons reçu plusieurs motions d'ordonnancement, dont nous débattons immédiatement. La première, signée par M<sup>me</sup> Valiquier Grecuccio, demande l'ajout à l'ordre du jour et le traitement en urgence du rapport oral IN-4 A de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif sur la validité et la prise en considération de l'initiative populaire municipale intitulée «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants».

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio, présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (S).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a déposé cette motion d'ordonnancement simplement pour que le Conseil municipal puisse dire s'il accepte ou non l'initiative municipale IN-4; il ne s'agit pas de reprendre en détail les débats de commission à ce sujet. En clair, si nous acceptons cette initiative, le Conseil administratif sera chargé d'intervenir; si nous la refusons, elle sera soumise à votation populaire.

La dernière audition concernant cet objet a eu lieu la semaine dernière à la faveur de la reprise de nos activités parlementaires, clôturant ainsi les travaux menés avec diligence par la présidente précédente de la commission, M<sup>me</sup> Marie Barbey. Nous demandons le traitement en urgence du rapport IN-4 A, car le délai pour la prise de position du Conseil municipal échoit demain. Si nous ne nous prononçons pas, cette initiative sera soumise au peuple sans que nous ayons eu notre mot à dire, malgré un rapport antérieur de la commission du règlement confirmant sa validité.

Il s'agit au moins de permettre à l'ensemble des groupes politiques d'affirmer leur position, quelle qu'elle soit. La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse demande donc au plénum, par la voix de sa nouvelle présidente qui vous parle, d'accepter cette motion d'ordonnancement.

**Le président.** La parole est à M. Jean-Charles Lathion...

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Monsieur le président, j'avais appuyé sur le bouton, pensant que nous passions aux questions orales... Vous devriez peut-être vérifier l'allumage avant de lancer la fusée!

**Le président.** J'ai annoncé que nous allions traiter deux motions d'ordonnancement, puis nous passerons aux questions orales.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée sans opposition (68 oui et 3 abstentions).*

**Le président.** Le rapport IN-4 A sera traité ce soir, vu le délai fixé au 4 septembre.

Nous avons reçu une deuxième motion d'ordonnancement, émanant de M. Kanaan. Elle concerne la proposition PR-984 figurant à notre ordre du jour.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, vous vous rappelez certainement le malheureux incident qui a donné lieu à cette proposition urgente: une employée de la bibliothèque de la Cité a été légèrement blessée par la chute d'un rayonnage. Nous avons fait inspecter l'ensemble des rayonnages de la bibliothèque de la Cité et nous avons constaté leur vieillissement prématuré. Il est donc urgent de les remplacer.

Il a fallu fermer la bibliothèque – bien malgré moi, car je n'aime pas devoir interdire l'accès à ce genre d'institutions publiques – le temps de débarrasser les rayons de leurs livres et de réaliser l'inspection nécessaire. Une solution provisoire a été adoptée, mais il est important de remplacer par une infrastructure pérenne le mobilier en question, acquis il y a quelques années à trop bon marché. Comme le disait ma grand-mère, le bon marché finit par coûter très cher, à la longue!

Nous avons donc besoin de bénéficier au plus vite du crédit demandé dans la proposition PR-984, afin de réaménager correctement la bibliothèque de la Cité. Je vous remercie d'accepter de traiter cet objet en urgence, Mesdames et Messieurs.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Le magistrat n'a pas été très clair: demande-t-il l'urgence pour renvoyer cette proposition PR-984 en commission, ou pour la traiter et la voter sur le siège? J'aimerais qu'il précise le sens de sa requête.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Le Conseil administratif demande le renvoi direct de la proposition PR-984 en commission.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Les chefs de groupe ont décidé tout à l'heure de renvoyer directement cet objet en commission, il n'y a donc pas lieu de continuer à débattre là-dessus...

**Le président.** Comme cela a été demandé et pour gagner un peu de temps, nous allons donc voter le renvoi direct de la proposition PR-984 à la commission des travaux et des constructions... (*Remarques*) Ou à la commission des arts et de la culture, vous aurez le choix...

**4. Proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2012 en vue de l'ouverture de deux crédits d'investissement pour un montant total de 1 857 000 francs destinés au réaménagement partiel de la bibliothèque de la Cité située à la place des Trois-Perdrix 5, parcelle N° 7112, feuille N° 27, commune de Genève-Cité, soit:**

- un crédit de 854 000 francs destiné au remplacement des étagères et du mobilier;
- un crédit de 1 003 000 francs destiné au remplacement de la moquette, du système électrique et de la lustrerie, ainsi qu'au déménagement et à la mise en garde-meubles des collections (PR-984).

### **Préambule**

La bibliothèque de la Cité a été inaugurée le 13 mai 1991. Elle est la bibliothèque centrale du réseau des bibliothèques municipales (BM) de la Ville de Genève. Située au centre de la ville à la place des Trois-Perdrix, elle fait la liaison entre la Vieille-Ville et le quartier commerçant des Rues-Basses.

Sur une superficie de 5500 m<sup>2</sup>, la bibliothèque a mis à disposition en 2011 une collection de 161 000 documents imprimés, de 22 000 documents audiovisuels, de 183 titres de revues répondant aux besoins d'un public jeune et adulte; 523 700 documents ont été prêtés et 280 000 personnes ont fréquenté la bibliothèque.

La bibliothèque offre au public 230 places de travail, créant une atmosphère très conviviale. Un accès wi-fi permet une connexion internet aux personnes disposant de leur propre ordinateur et quatre postes informatiques multimédias offrent un accès aux ressources numériques et au réseau internet aux abonnés des BM. De nombreuses animations sont organisées régulièrement: expositions, heure du conte, spectacles (marionnettes, magiciens, etc.), invitations d'auteurs, lectures, jeux de piste, ateliers, prix littéraires, etc.

Au vu des prestations offertes à la population, la bibliothèque accueille un public diversifié qui fréquente les lieux pour lire et emprunter des documents,

mais aussi pour travailler, assister à des animations ou participer à des ateliers, se former, ou simplement se retrouver dans un lieu public accueillant. Son développement s'oriente clairement vers un lieu qui allie socialisation – création de liens – à un lieu de recherche de contenus à des fins d'information, d'éducation, de culture et de loisir.

### **Notice historique**

En juillet 2011, les bibliothèques municipales constatent que les étagères publiques commencent à donner des signes de faiblesse. La recherche d'un fournisseur capable de réassortir une certaine quantité de rayons et de supports aboutit à une commande de réassorts début février 2012.

Lundi 13 février 2012, à l'espace adulte de la bibliothèque de la Cité, lors du rangement des livres retournés le samedi précédent, un rayon supportant des livres est tombé sur la tête d'une collaboratrice. Celle-ci a dû être emmenée à l'hôpital et a pu rentrer chez elle dans la journée. La cause de cette chute semble être la déformation du rayon en aggloméré sous le poids des ouvrages ainsi que la déformation des barrettes métalliques latérales de soutien.

Par mesure de précaution, il a été décidé de fermer l'accès au public de tous les espaces contenant ce mobilier, dès le 14 février, le temps qu'une expertise soit réalisée.

Jeudi 16 février 2012, un expert a examiné les rayons des étagères de la bibliothèque de la Cité. Il a pu constater les défauts de conception suivants concernant ce mobilier:

Les tablettes sont en aggloméré de 25 mm d'épaisseur, plaquées recto-verso de stratifié. Avec le poids des livres, ces tablettes ont fini par cintrer. Les barrettes de fixation des tablettes, sur les montants verticaux, sont élaborées en fil d'acier de 3,5 mm de section et laquées époxy. Elles peuvent coulisser librement d'un côté (n'ayant qu'une butée) entre les deux profils du montant. Les tablettes sont solidarisées aux barrettes par un système de deux fils métalliques soudés à la barrette et allant s'enfiler dans deux trous percés sous la tablette. En cintrant, sous le poids des livres, les tablettes exercent sur les barrettes une double pression: vers le bas et vers l'intérieur. Il en résulte que les barrettes, de section trop fine, se plient et, ayant la possibilité de coulisser librement, sortent du logement de leur montant; c'est à ce moment que la tablette tombe. Il était prévu initialement des butées en plastique dont le rôle était d'empêcher les barrettes de coulisser librement. Ces butées étant en plastique léger, difficiles à utiliser et de mauvaise qualité, elles ont fini par ne plus être fixées sur les barrettes après modification de la hauteur des tablettes.

Ces points de faiblesse permettent de conclure que ce mobilier n'était pas conçu pour durer 30 à 40 ans avec un usage intensif comme c'est le cas pour des étagères de bibliothèques professionnelles.

Afin de permettre une réouverture rapide de la bibliothèque de la Cité, l'expert a suggéré un certain nombre de mesures de sécurisation provisoire accompagnées d'une vérification des équipements:

- chaque rayon a été enlevé, les supports ont été replacés correctement;
- les rayons et supports trop déformés ont été supprimés et remplacés par les éléments commandés début février;
- chaque tablette a été calée dans le sens de la profondeur, avec des cales sur l'avant de la tablette pour éviter tout glissement des supports.

Ces travaux ont été finalisés le 4 mai 2012. Ce renforcement des étagères est provisoire, pour une durée d'un à deux ans maximum.

Les rayonnages du mobilier fixe présentaient aussi des fragilités qui ont été résolues par deux méthodes, selon le type de fixation des tablettes:

- vissage des crémaillères non fixées;
- changement des autres types de supports des tablettes pour en renforcer la solidité.

Afin de réaliser ces vérifications, une demande d'autorisation de dépassement sur la base de l'article 29 du règlement d'application de la LAC a été approuvée par le Conseil administratif le 29 février 2012. Les BM ont pu réaliser l'engagement de deux personnes à plein temps pour une durée d'un mois.

En parallèle, deux solutions ont été envisagées: consolider les étagères actuelles (prototype élaboré par une entreprise spécialisée) ou remplacer les étagères.

La première solution, après test des prototypes proposés, s'est révélée insatisfaisante pour les raisons suivantes:

- les prototypes de support proposés pour le soutien latéral des tablettes, réalisés en inox, sur mesure, découpés au laser, se sont révélés insuffisamment solides: après quelques jours d'essais, ils étaient tordus;
- les prototypes de support, qui font reposer deux pointes par côté dans deux trous de fixation par côté, ne peuvent pas être adaptés à chaque situation rencontrée: les trous de fixation existants sur les montants des étagères actuelles ne sont pas répartis de manière rigoureusement équidistante;
- le profil métallique, en tube de section rectangulaire vissé sur le dessous de cette tablette pour la renforcer, n'a pas suffi à redresser totalement les tablettes les plus cintrées;

- l'installation de ces profils métalliques, d'une section de 30 mm, aurait entraîné une diminution de la capacité de stockage des étagères, un rayon sur cinq aurait dû être supprimé;
- le coût de cette option, d'un montant de 145 000 francs (sans les frais de personnel pour la manutention), a semblé très élevé pour une solution provisoire (pour 5 ans environ).

La solution du remplacement des étagères a dès lors été privilégiée.

Au mois de mars 2012, un inventaire complet du mobilier de la bibliothèque de la Cité a été établi pour permettre l'évaluation du coût de remplacement du mobilier.

L'évaluation financière du remplacement du mobilier a été formulée à la mi-avril 2012.

### **Exposé des motifs**

Les travaux demandés visent à améliorer la sécurité du public et du personnel. Ils visent aussi à rendre plus flexible l'utilisation des espaces publics de la bibliothèque et à les adapter aux prestations qu'une bibliothèque doit offrir au XXI<sup>e</sup> siècle.

Les étagères doivent être remplacées pour des raisons de sécurité pour le personnel et le public.

Le reste du mobilier (chaises, tables, fauteuils) a été fortement sollicité depuis 1991, si bien que le dossier de nombreuses chaises s'est cassé. Toutes les chaises d'origine existantes à ce jour ont dû être renforcées pour prolonger leur durée de vie.

Parallèlement, le projet de mise à disposition de bornes d'emprunt et de retour (station automatique d'emprunt), dont la réalisation a été votée par le Conseil municipal le 8 novembre 2005, PR-408 du 13 avril 2005, implique une redéfinition des banques de prêt. Ces bureaux de prêt, qui posent actuellement déjà des problèmes d'ergonomie, ne seront plus du tout adaptés à la nouvelle organisation du travail. Ce même projet implique également l'installation d'une station automatique de retour en dehors des heures de prêt en façade de la bibliothèque de la Cité au rez-de-chaussée.

Outre les questions de mobilier, la moquette est fortement usée. Celle-ci a été changée en 2010 dans une partie des espaces administratifs. Pour les espaces publics, cette opération, nécessitant le démontage complet des étagères, a été dif-

férée jusqu'à ce jour. Le changement de mobilier offre une occasion unique pour effectuer ces travaux.

De même, le système électrique, installé dans des canaux de sol, doit être remis aux normes actuelles. Il montre des signes de faiblesse et d'instabilité qui doivent être réglés rapidement pour offrir une sécurité d'accès au public et des conditions de travail correctes pour le personnel.

### **Délibération I: remplacement des étagères et du mobilier**

#### *Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux*

Remplacement du mobilier des zones publiques (étagères, tables, chaises, banques de prêt) et des étagères des zones administratives.

Outre le remplacement des étagères des zones publiques et administratives, le remplacement des tables et chaises acquises à l'ouverture de la bibliothèque s'avère nécessaire en raison de leur état d'usage et leur manque de modularité.

Au manque d'ergonomie des banques de prêt actuelles, relevé dans une expertise de la Direction des ressources humaines, s'ajoute l'inadéquation de ce mobilier avec le changement des pratiques de prêt (introduction de bornes de prêt-retour automatiques notamment). Ce mobilier massif ne peut être transformé et doit être remplacé.

#### *Estimation des coûts selon CFC*

<i>Libellé</i>	<i>Fr.</i>
Remplacement des étagères	503 517
Remplacement du mobilier	287 798
Coût total de la construction HT	<u>791 315</u>
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	<u>63 305</u>
Coût général du crédit TTC (Délibération I)	854 620
Arrondi à	<u>854 000</u>

#### *Validité des coûts*

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de juin 2012 et ne comprennent aucune variation.

#### *Délais*

Les travaux pourront démarrer quatre mois après le vote du Conseil municipal et dureront moins de six mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est novembre 2013.

*Référence au 7<sup>e</sup> plan financier d'investissement*

Cet objet n'est pas prévu au 7<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2012-2023.

*Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière*

La charge financière annuelle sur 854 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités est de 117 840 francs.

*Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre*

Le service gestionnaire du crédit d'achat du mobilier est la Centrale municipale d'achat et d'impression. Le bénéficiaire du crédit est la bibliothèque municipale.

**Délibération II: remplacement de la moquette, du système électrique et de la lustrerie ainsi que déménagement et mise en garde-meubles des collections**

*Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux*

Afin d'intégrer le nouvel agencement, il est prévu de démonter le mobilier d'accueil existant pour y installer de nouvelles banques de prêt.

La moquette vétuste et le système électrique défaillant sous-jacent seront remplacés, de même que le système d'éclairage dans le but d'améliorer son exploitation et l'utilisation des espaces.

Suite au changement des étagères murales, des travaux de peinture seront à prévoir.

Une ouverture dans la façade principale du rez-de-chaussée sera créée pour l'intégration d'une station automatique de retour des documents pendant les heures de fermeture de la bibliothèque.

Considérant le remplacement de mobilier et de moquette, ainsi que les travaux de réfection de l'électricité, le déplacement des collections est impératif, la bibliothèque de la Cité n'ayant pas d'espace de stockage conséquent.

Le déménagement sera effectué par étape, en fonction de la planification des travaux, afin de réduire l'impact des travaux sur les activités de la bibliothèque et garantir un accès maximum du public aux collections durant les travaux.

*Programme et surfaces*

Rez-de-chaussée	<u>Espace prêt adultes</u>	550 m <sup>2</sup>
	Dépose moquette existante	
	Dépose mobilier fixe	

	Travaux d'installations électriques	
	Pose moquette	
	Changement ponctuel lustrerie	
	Travaux de peinture	
	Création d'une ouverture en façade pour l'installation d'une station automatique de retour des documents	
	<u>Salle d'exposition</u>	170 m <sup>2</sup>
	Dépose moquette existante	
	Travaux d'installations électriques	
	Pose moquette	
	Changement lustrerie	
	Travaux de peinture	
1 <sup>er</sup> étage	<u>Espace prêt adultes</u>	550 m <sup>2</sup>
	Dépose moquette existante	
	Dépose mobilier fixe	
	Travaux d'installations électriques	
	Pose moquette	
	Changement ponctuel lustrerie	
	Travaux de peinture	
	<u>Salle de lecture</u>	170 m <sup>2</sup>
	Dépose moquette existante	
	Dépose mobilier fixe	
	Travaux d'installations électriques	
	Pose moquette	
	Changement ponctuel lustrerie	
	Travaux de peinture	
2 <sup>e</sup> étage	<u>Espace prêt jeunes</u>	550 m <sup>2</sup>
	Dépose moquette existante	
	Dépose mobilier fixe	
	Travaux d'installations électriques	
	Pose moquette	
	Changement ponctuel lustrerie	
	Travaux de peinture	
	<u>Médiathèque</u>	170 m <sup>2</sup>
	Dépose moquette existante	
	Dépose mobilier fixe si nécessaire	
	Travaux d'installations électriques	
	Pose moquette	
	Travaux de peinture	

*Estimation des coûts selon CFC*

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Fr.</i>
2	<b>Bâtiment</b>	
21	Gros-œuvre 2	
	Création d'une ouverture en façade	18 518
23	Installations électriques	
	Travaux de distribution électrique	92 593
	Lustrerie	185 185
	Travaux de raccordement de la station automatique	9 260
27	Aménagements intérieurs 1	
	Menuiserie intérieure: démontage mobilier fixe	37 037
28	Aménagements intérieurs 2	
	Moquette: dépose et pose nouvelle moquette	240 740
	Traitement des surfaces intérieures	64 815
	Frais de déménagement	140 000
	Mise en garde-meubles des collections	60 000
	Assurances	36 400
	Coût total de la construction HT	884 548
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	70 764
	Coût total de la construction TTC	955 312
	Frais administratifs et financiers	47 766
	Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)	47 766
	Coût total du crédit demandé (Délibération II)	1 003 078
	Arrondi à	<u>1 003 000</u>

*Validité des coûts*

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de juin 2012 et ne comprennent aucune variation.

*Délais*

Les travaux pourront démarrer quatre mois après le vote du Conseil municipal et dureront moins de six mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est novembre 2013.

*Référence au 7<sup>e</sup> plan financier d'investissement*

Cet objet n'est pas prévu au 7<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2012-2023.

*Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière*

La charge financière annuelle sur 1 003 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités est de 113 130 francs.

*Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre*

Le service gestionnaire du crédit est le Service des bâtiments. Le bénéficiaire du crédit est la bibliothèque municipale.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets de délibérations ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 854 000 francs destiné au remplacement des étagères et du mobilier de la Bibliothèque de Genève, située à la place des Trois-Perdrix 5, parcelle N° 7112, feuille N° 27, commune de Genève-Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 854 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2021.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

## Questions orales

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 003 000 francs destiné au remplacement de la moquette, du système électrique et de la lustrerie, ainsi qu'au déménagement et à la mise en garde-meubles des collections de la Bibliothèque de Genève, située à la place des Trois-Perdrix 5, parcelle N° 7112, feuille N° 27, commune de Genève-Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 003 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission des travaux et des constructions sont acceptés par 50 oui contre 17 non (1 abstention).

## 5. Questions orales.

**M. Adrien Genecand (LR).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle s'inscrit dans le prolongement de celle que nous avons posée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de l'examen de l'initiative populaire municipale IN-2 intitulée «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!», puis à la commission des travaux et des constructions chargée d'étudier la proposition PR-862 pour la piétonnisation d'une première tranche de 50 rues.

Nous voulions savoir si l'exécutif avait une idée des 150 autres rues concernées par le projet en question, mais nous n'avons jamais reçu la réponse demandée. Or, quelle ne fut pas ma surprise de découvrir qu'elle existe – et même sur papier, dans un rapport que le Conseil municipal n'a pas eu l'honneur de recevoir!

Pour l'anecdote, Monsieur Pagani, pouvez-vous me dire si la rue où vous habitez sera piétonnisée avant la mienne ou celle de mon collègue Burri? Pouvez-vous nous fournir quelques informations à ce sujet, à commencer par le rapport auquel je viens de me référer et que nous aimerions étudier?

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai déjà répondu à cette question. Nous gérons les deniers publics de

manière économe, raison pour laquelle... (*Brouhaha.*) Si cela n'intéresse personne, je me tais!

**Le président.** Attendez un instant, s'il vous plaît, Monsieur le maire. Mesdames et Messieurs, je vous demande de faire silence!

*M. Rémy Pagani, maire.* Nous avons mandaté une équipe dont le nom m'échappe pour étudier et concrétiser comme il se doit l'initiative IN-2 validée par la majorité du Conseil municipal. Une première liste nous a été fournie dont nous avons extrait les 50 rues concernées par la proposition PR-862, laquelle a dû ensuite obtenir l'aval municipal.

Dès lors que ce projet a fait l'objet d'un référendum, nous n'avons pas poursuivi la démarche plus avant. Certes, il y a bien des tronçons qu'il serait intéressant de piétonner, mais nous attendons de voir ce qui se passera lors du vote. Si la population accepte la première tranche de 50 rues, les autres suivront progressivement.

Entre-temps, nous avons décidé de mettre l'étude en cours «au frigo» et nous avons demandé aux mandataires de lever le stylo jusqu'à ce que nous sachions mieux sur quelles bases envisager la suite. En effet, si les 50 premières rues piétonnes venaient à être refusées par le peuple, les frais consentis pour l'étude des 150 autres s'avèreraient inutiles.

**M. Mathias Buschbeck (Ve).** Ma question s'adresse à Esther Alder. Elle concerne le réaménagement du préau de l'école des Ouches qui, depuis plusieurs mois, fait l'objet d'une concertation entre le conseil d'établissement et les services de la Ville. Ces derniers répètent régulièrement leur volonté d'installer des tables et des bancs dans ce préau, alors que les parents demandent d'y mettre des jeux.

Il est bien de pouvoir s'asseoir dans les lieux publics, mais il faut aussi avoir une vision globale des infrastructures de quartier. Tables et bancs seront installés à d'autres endroits; les enfants, eux, ont besoin de jouer! Le conseil d'établissement de l'école des Ouches avait convenu avec les services de la Ville qu'il fallait renoncer à mettre deux tables dans ce préau, mais une nouvelle réunion aujourd'hui même a vu l'administration municipale revenir sur ce projet.

Pourrais-je savoir pourquoi elle est incapable de tenir la parole donnée, à savoir de n'installer qu'une seule table dans ce préau pour ne pas devoir supprimer des jeux destinés aux enfants? Je suppose que vous ne pourrez pas me

## Questions orales

répondre immédiatement, Madame la magistrate, puisque la réunion à laquelle je viens de me référer a eu lieu cet après-midi, mais je serais heureux que vous le fassiez lors de la séance plénière de demain.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller municipal, vous savez que le souci premier de mon département est de tenir compte des besoins des habitants et de les satisfaire. Telle est la raison pour laquelle nous organisons de nombreuses réunions de concertation dans les quartiers.

En ce qui concerne les tables, en général, quand il n'y en a pas, on nous en demande! Mais je comprends que, dans le cas présent, c'est plutôt l'inverse... Mes services prendront en compte les différentes remarques émises lors de la réunion de cet après-midi à laquelle vous avez fait référence, Monsieur Buschbeck. J'espère que nous parviendrons à satisfaire toutes les parties impliquées dans ce dossier, l'aménagement des espaces de jeu dans les cours d'école étant une problématique de première importance à nos yeux.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Ma question – qui n'en est pas vraiment une – s'adresse à M. le maire. J'ai appris que, dans ce cher canton de Genève, nos concitoyens malheureusement au chômage, sans emploi ou inscrits à l'Hospice général ne reçoivent plus de justificatif à présenter aux administrations diverses pour obtenir certaines prestations et rabais. Il semble, en effet, que l'octroi de ce document – que certaines institutions exigent – n'ait plus cours.

Le Conseil administratif, qui représente la plus grande commune du canton, pourrait-il demander au Conseil d'Etat – et plus précisément à M<sup>me</sup> Isabel Rochat, responsable de ces questions – pourquoi cette attestation formelle a été supprimée? Il est évident que cette mesure engendre des difficultés supplémentaires pour les chômeurs et les personnes sans emploi dans notre canton et notre ville.

**M. Rémy Pagani, maire.** Je prends acte de votre intervention, Monsieur Sormanni. Nous avons une réunion avec le Conseil d'Etat mercredi prochain; à cette occasion, je demanderai au directeur général de l'administration municipale de rédiger une lettre pour demander au Canton de recommencer à fournir ce document aux personnes concernées. En effet, il leur permet de bénéficier d'allègements financiers divers – comme par exemple des rabais à l'entrée des cinémas – qui rendent un peu plus supportable leur situation déjà précaire. Je vous remercie d'avoir posé cette question, Monsieur le conseiller municipal; soyez assuré que nous lui donnerons la suite qu'elle mérite.

**M. Pascal Spuhler (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'espère que vous avez tous passé un bon été et que vous avez pu profiter de la Fête nationale du 1<sup>er</sup> Août offerte par M. Pagani sur la plaine de Plainpalais. Nous y avons suivi – et fort apprécié – les combats de reines des vaches d'Hérens.

Cependant, il est étonnant que ce spectacle quelque peu folklorique n'ait pas été marqué par la présence du drapeau suisse. J'aimerais savoir pourquoi, Monsieur le maire.

**M. Rémy Pagani, maire.** Je précise tout d'abord qu'il ne s'agissait pas de «mon» 1<sup>er</sup> Août, puisque c'est vous, Mesdames et Messieurs, qui avez voté le budget nécessaire à l'organisation de cette superbe fête – ce dont je vous remercie. Nous attendions 6000 personnes, il en est venu entre 15 000 et 20 000! Je remercie également toutes les concitoyennes et tous les concitoyens qui se sont rendus sur notre merveilleuse plaine de Plainpalais pour participer à cette célébration. Malheureusement, nous avons été débordés par leur affluence et je prie les personnes qui n'ont pas pu accéder aux festivités de nous excuser d'avoir vu trop petit.

En ce qui concerne le drapeau suisse, Monsieur le conseiller municipal, j'espère que vous avez décelé sur l'affiche de la fête le blanc et le rouge symboles de notre pays... L'allusion était évidente, malgré son abstraction. A mes yeux, c'est largement suffisant! Sans compter que nos concitoyennes et concitoyens ont eux-mêmes apporté leurs drapeaux.

**M. Pascal Holenweg (S).** Le quotidien *Le Courrier* et deux conseillers municipaux que je ne dénoncerai pas ont fait appel au Bureau cantonal des préposés à la protection des données et à la transparence (PPDT), notamment chargé d'assurer l'application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), pour obtenir les documents afférents au contrat entre la Ville et Télégenève SA – Naxoo, que nous avons ensuite reçus.

A cette occasion, nous avons appris que la majorité de la commission des finances du Grand Conseil avait proposé de «sucrer» les ressources financières nécessaires au fonctionnement du bureau PPDT. L'exemple que je viens de donner d'une problématique concernant la Ville démontre pourtant que cet organe cantonal est indispensable à la transparence dans la transmission au public de données importantes aussi bien sur le plan politique que financier. Si ce bureau n'a plus les moyens de fonctionner, la démocratisation de l'accès à l'information ne sera plus qu'une notion purement rhétorique.

Plus concrètement, il manquera probablement 300 000 francs pour assurer le fonctionnement du bureau PPDT. Si le Grand Conseil continue à faire la mauvaise tête et la mauvaise bête, le Conseil administratif sera-t-il disposé à inscrire éventuellement dans son budget une participation financière de la Ville en faveur de cette institution qui garantit l'accès à l'information et la publication des données?

*(La présidence est momentanément assurée par M. Pascal Rubeli, vice-président.)*

**Le président.** M. le maire vous répondra demain, Monsieur Holenweg.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey** (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne l'élargissement du pont du Mont-Blanc. Au mois de mai dernier, la Ville a présenté le projet lauréat du concours d'architecture censé aboutir à la concrétisation de cet aménagement; au mois de juin, l'Etat nous a annoncé qu'il serait difficilement réalisable, étant donné que le projet retenu ne permettrait plus l'accostage des bateaux de la Compagnie générale de navigation (CGN).

Je souhaite savoir où en est ce dossier. Des contacts ont-ils été pris avec l'Etat en vue de trouver une solution? Comme vous le savez, Monsieur le maire, le temps presse: pour obtenir les subsides de la Confédération, nous devons commencer les travaux au plus tard à la fin de l'année 2013.

**M. Rémy Pagani, maire.** Je commencerai par ouvrir une petite parenthèse: j'étais presque sûr que ce projet de nouvelle passerelle devant le pont du Mont-Blanc susciterait la controverse, raison pour laquelle je ne m'y étais pas aventuré sans autres... Le Conseil municipal a voulu que j'aie de l'avant dans ce dossier, et c'est bien ce que j'ai fait en lançant ce concours d'architecture. Je précise que les conditions de désignation du projet lauréat ont été discutées avec l'Etat, M<sup>me</sup> Künzler s'étant engagée à faire en sorte que le débarcadère de la CGN soit déplacé, si nécessaire. Le projet lauréat a donc tenu compte de cette condition.

Nous sommes actuellement en pourparlers avec le Canton pour que ce beau projet, susceptible de recueillir l'adhésion de nombreuses personnes, puisse être réalisé un jour. Contrairement à ce que vous avez dit, Madame la conseillère municipale, l'octroi des subsides nationaux n'implique pas le début des travaux avant la fin de l'année 2013, mais la constitution d'un projet suffisamment concret pour que la Confédération entre en matière avant l'année 2014 en ce qui concerne son financement.

La procédure est la même que dans le dossier de la passerelle de Sécheron, où la participation de la Confédération nous a permis de commencer les travaux quelques mois après l'échéance fixée, me semble-t-il.

**M. Carlos Medeiros (MCG).** Ma question s'adresse à M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno et Esther Alder. Evidemment, la première n'est pas là, mais nous sommes plutôt habitués à son absence qu'à sa présence dans cette assemblée...

Il s'agit de la villa Ambrosetti. Nous avons constaté en lisant la presse que M<sup>mes</sup> Salerno et Alder prenaient leurs décisions d'une manière pour le moins irrespectueuse de la position du Conseil municipal dans cette affaire. Je rappelle que la majorité de notre parlement a formulé au mois de mai 2012 des recommandations précises quant à l'utilisation du crédit accordé suite à l'examen en commission de la proposition PR-927, recommandations auxquelles les magistrates n'ont manifestement pas accordé la moindre attention.

Ma question est donc la suivante: entendent-elles poursuivre sur cette lancée et continuer à ne pas respecter les avis du Conseil municipal jusqu'à la fin de la législature? Si tel est le cas, Madame Alder, je vous assure – en tout cas au nom de mon groupe – que vous allez au-devant de sérieux ennuis!

**Le président.** M<sup>me</sup> la magistrate Esther Alder vous répondra lors de la séance plénière du 11 septembre, Monsieur Medeiros.

**M. Jean-Paul Guisan (LR).** Ma question s'adresse à M. Kanaan. Au mois de juillet dernier, Genève s'est trouvée à la pointe du progrès en matière d'originalité esthétique et de renouvellement des arts visuels, grâce aux 24 drapeaux du pont du Mont-Blanc qui arboraient avec une sobriété insolente des logos de döner kebab...

Ma question est la suivante: Monsieur le magistrat, entendez-vous développer une stratégie pour empêcher les artistes de sombrer dans le découragement? Je m'explique: maintenant que la barre a été placée si haut, ils risquent de jeter éponge et pinceaux, sachant qu'il leur sera impossible d'aller plus loin en termes d'innovation et d'audace créative... Par ailleurs, je rappelle qu'il en va du rayonnement de Genève! A ce stade, nous ne sommes pas loin d'atteindre le comble de l'inanité: un simple concours promouvant la trilogie du vide conceptuel, du néant des idées et de l'esbroufe des peintres bourgeois suffira! Il pourrait s'intituler: «Déclinez sur 24 bannières l'art de se draper de ridicule!»

Certes, Monsieur Kanaan, vous avez été élu pour promouvoir l'art public et garantir la liberté d'expression, mais ne pensez-vous pas qu'il vous incombe également de dire non au grand n'importe quoi? (*Applaudissements.*)

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Vous savez, Monsieur le conseiller municipal, l'audace créative des artistes ne connaît heureusement aucune limite... Je puis vous rassurer sur ce point!

Dans ce cas particulier, nous avons assumé les règles du jeu établies avant mon arrivée au Conseil administratif. Elles valent ce qu'elles valent et sont parfaitement défendables en tant que telles. Ces fameux drapeaux qui ont suscité de fortes réactions – bien compréhensibles, je le reconnais – sont le résultat d'un concours international arbitré par un jury d'experts reconnus; l'artiste lauréat n'est pas un débutant et jouit déjà d'une renommée certaine. Il est vrai qu'il a poussé assez loin une certaine forme de provocation, mais j'ai choisi de ne pas censurer le résultat du concours.

Celui-ci fait partie d'un accord passé pour trois ans – avant mon élection – entre la Ville et l'association du Quartier des Bains. L'année 2012 était la dernière à s'inscrire dans ce cadre contractuel qui nous obligeait à assumer l'exposition du projet lauréat notamment sur le pont du Mont-Blanc. L'idée générale reste valable: nous souhaitons accueillir l'art contemporain dans les espaces publics.

Je le répète, je comprends les fortes réactions provoquées par les drapeaux arborés cet été; le citoyen ou le touriste qui passait sur le pont du Mont-Blanc n'avait quasiment aucune chance de comprendre le sens de la démarche de l'artiste. J'ai tout entendu à ce sujet, y compris des chauffeurs de taxi prétendant que l'ensemble des vendeurs de kebab genevois s'étaient alliés pour acheter l'endroit! D'autres interprétations étaient moins appétissantes – c'est le cas de le dire!

Nous tirerons les leçons qui s'imposent de cette expérience en cours depuis trois ans. Je signale néanmoins que les drapeaux imaginés par les lauréats des éditions précédentes du même concours n'ont pas suscité pareil tollé; c'est la première fois, cette année, que le projet primé provoque des réactions aussi vives – dont certaines favorables, d'ailleurs. Si l'objectif visé consistait à provoquer l'intérêt, c'est réussi!

Néanmoins, nous avons décidé de faire le bilan de l'opération avec l'association du Quartier des Bains. A mes yeux, il ne s'agit pas de faire de l'art contemporain pour provoquer, mais pour susciter le débat et intéresser le public. Nous verrons quelle évolution donner à cette expérience à l'avenir.

**M. Jean-Philippe Haas (MCG).** Ma question s'adresse au maire, M. Pagani. J'ai été interpellé cet été par plusieurs agents de la police municipale au sujet du règlement de ce service. En effet, certaines personnes qui y travaillent depuis de nombreuses années demandent l'harmonisation dudit règlement avec celui de la gendarmerie cantonale en ce qui concerne les uniformes – et notamment le port

des pantalons courts. A ce jour, il n'existe apparemment aucune disposition dans ce sens. Or, certains responsables de la police municipale qui ne supportent pas les pantalons courts ont clairement affirmé qu'ils n'admettraient jamais d'uniformes de cette nature.

J'aurais aimé savoir ce qu'il en est au niveau du règlement de la police municipale.

**M. Rémy Pagani, maire.** Cet après-midi encore, je demandais s'il existait un règlement de la police municipale... On m'a répondu par la négative. Apparemment, il n'existe qu'un règlement cantonal avec son règlement d'application.

Au cas où cette réponse ne serait pas exacte, j'ai décidé de remettre sur le métier tout règlement de la police municipale déjà existant. Il doit d'ailleurs y en avoir un qui traîne quelque part, car j'avais déposé un projet dans ce sens lors du débat budgétaire du mois de décembre 2010. Quoi qu'il en soit, je me propose d'établir un nouveau règlement qui sera d'abord soumis à l'approbation du Conseil administratif et aux agents de la police municipale, afin que nous trouvions un consensus à proposer ensuite à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. J'espère que nous pourrions ainsi, une fois pour toutes, mettre de l'ordre dans l'attitude de la police municipale en ce qui concerne, par exemple, le port de l'uniforme.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** J'espère que M. Pagani n'aura pas à s'occuper de ce règlement et que c'est son successeur qui s'en chargera! En effet, la manière dont notre maire applique les règles en vigueur – notamment en matière d'offres publiques – me laisse pantois!

Le Parti démocrate-chrétien et d'autres groupes politiques se sont beaucoup battus pour rétablir la fête du 31 décembre, initialement supprimée par le Conseil administratif. Heureusement, notre combat a trouvé une heureuse issue et cette festivité a été réinstaurée. La première fois, M<sup>me</sup> Salerno n'a pas réussi à lancer à temps l'appel d'offres pour l'organisation de la manifestation, ce qui était tout à fait compréhensible.

A présent, M. Pagani relance le projet en prévoyant de déplacer la fête sur la plaine de Plainpalais. Nous n'avons rien contre cette option, mais l'appel d'offres doit être public et j'aimerais savoir quand il sera lancé. Est-ce déjà fait, Monsieur Pagani? Vous nous aviez bien dit, cet été, que vous vous en occuperiez... Or, la fin de l'année approche et les délais deviennent de plus en plus serrés. Il faut laisser aux entreprises intéressées le temps de répondre en soumettant aux autorités un projet bien ficelé! Merci de me dire où en est ce dossier.

**M. Rémy Pagani, maire.** Je vous remercie de votre question, Monsieur le conseiller municipal, car elle me permet de clarifier la situation. J'ai omis de lire le texte même de la proposition PR-897 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 220 000 francs pour l'organisation de la fête du 31 décembre, me contentant de tenir compte de son arrêté. Je ne me suis donc pas immédiatement aperçu qu'il avait été décidé de lancer un appel d'offres public.

Vous connaissez ma volonté de respecter les procédures légales, Mesdames et Messieurs, notamment quand il s'agit de permettre à tout un chacun de postuler pour obtenir un poste de travail, un mandat ou un marché public. Il est normal que tout le monde puisse poser sa candidature pour se voir confier une charge existant grâce à l'argent des contribuables versé dans les caisses de la municipalité par l'intermédiaire des impôts.

Dans le cas de la fête du 31 décembre, nous procéderons sur invitation. Nous ne pouvons pas donner à toute la planète la possibilité de postuler, alors que le mandat de conceptualisation et d'organisation de la manifestation ne dépasse pas les normes fixées par l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Ce dernier m'autoriserait d'ailleurs à ne pas lancer d'appel d'offres du tout! Néanmoins, je l'ai fait la semaine dernière. Toute personne ou entreprise intéressée est priée d'envoyer une petite lettre à mon département, qui lui fera parvenir les documents nécessaires. Le délai pour le dépôt des dossiers de candidature a été fixé au 15 septembre, soit dans une semaine et demie.

Je vous ferai part du résultat de cet appel d'offres prochainement, Monsieur Lathion – à la faveur d'une autre question orale de votre part, j'imagine...

**M. Alexis Barbey (LR).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder. J'ai été interpellé par une citoyenne qui se plaignait d'une lumière allumée la nuit depuis trois ans à l'école de la rue des Vollandes. Cette personne m'a demandé comment résoudre le problème, mais je n'ai pas pu lui répondre, c'est pourquoi je transmets sa question au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Je vous remercie de votre question, Monsieur le conseiller municipal. Je verrai avec mes services dès demain matin comment procéder pour éteindre cette lumière la nuit, si cela se justifie.

**M. Rémy Burri (LR).** Ma question s'adresse à M. Pagani. J'ai appris avec stupéfaction cet après-midi que le point d'eau situé devant le Palais Eynard, dans

le parc des Bastions, devait être supprimé et remblayé. Or, ce petit étang abrite faune et flore... (*Remarque de M. Kanaan.*) Non, Monsieur Kanaan, je ne parle pas de la faune observable autour de la mare, mais bien de celle qui vit dans l'eau! J'aimerais savoir quels sont les projets du Conseil administratif concernant ce lieu précis.

**M. Rémy Pagani, maire.** Nous avons affaire ici à une problématique extrêmement difficile à gérer. Les petites barrières placées autour de cette mare sont jugées inesthétiques et insuffisantes du point de vue de la sécurité. En effet, elles ne sauraient empêcher un bambin de tomber à l'eau et de se noyer. Je rappelle qu'un accident de cette nature s'est déjà produit aux Evaux, il y a quelques années. On sait bien qu'un petit enfant peut à tout moment échapper à la surveillance de ses parents, se précipiter vers un plan d'eau et s'y noyer – même si sa profondeur ne dépasse pas 20 cm.

Il me fallait choisir: soit j'installais une barrière plus grande pour empêcher les bambins d'aller se baigner dans la mare des Bastions, soit je supprimais carrément le plan d'eau. J'ai décidé en toute conscience d'opter pour la deuxième solution et j'espère que vous ne me le reprocherez pas, Mesdames et Messieurs. Il était impossible de résoudre autrement le problème de la sécurité autour de cet étang, à moins d'y poser une barrière comme celles des piscines pour empêcher les enfants de se mettre en danger. J'ai pris mes responsabilités et j'espère que vous ne m'en ferez pas grief!

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve).** Ma question s'adresse à M. Pagani, qui dirige ad interim le Service des espaces verts (SEVE). J'aimerais savoir pourquoi, depuis environ une année, dans tout nouvel espace arboré comme à la Jonction ou à la place des Vingt-Deux-Cantons, on entoure les arbres de gravier au lieu de laisser la terre, plus naturelle, qui permet en outre d'éviter les îlots de chaleur.

**Le président.** M. Pagani vous répondra ultérieurement, Madame Burger.

**M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S).** Ma question s'adresse à M. Pagani, décidément très sollicité ce soir! Elle concerne la Maison des associations, gérée par la Fondation pour l'expression associative. Cette structure, qui existe depuis environ onze ans, est extrêmement sollicitée par de nombreuses associations à la recherche de locaux; elle accueille également diverses rencontres organisées par des milieux variés de la Genève locale et internationale.

Dans ce contexte, la Maison des associations a programmé son agrandissement depuis plusieurs années. Pour réaliser cet objectif, elle s'est adressée à un certain nombre de financeurs potentiels, dont certains ont répondu plutôt positivement. Elle s'est également tournée vers la Ville de Genève, déjà partie prenante lors de la création de la structure actuelle. Or, après quelques pourparlers avec les autorités municipales et alors que la Maison des associations s'était engagée à répondre à certaines de leurs exigences, un courrier signé par M. Pagani a signifié à ce groupement qu'aucun crédit ne serait demandé au Conseil municipal en vue des travaux d'agrandissement prévus.

Pour ma part, je ne peux même pas imaginer que la Ville ne participe pas à un processus de cette nature. Ma question est donc la suivante, Monsieur Pagani: entendez-vous reprendre les négociations avec la Maison des associations, ou la lettre dont je viens de faire état doit-elle être considérée comme une fin de non-recevoir définitive?

**M. Rémy Pagani, maire.** Cela fait trois ans que la Maison des associations a pris contact avec moi dans le cadre de ce projet. A l'époque, elle refusait de se soumettre aux règles en vigueur, à savoir que quiconque entend bâtir une nouvelle structure immobilière dans le secteur primaire en ville de Genève doit garantir l'attribution de 80% du volume créé au logement. Après moult discussions, la Maison des associations est revenue à de meilleurs sentiments et a consenti à respecter ce principe.

Je signale au passage qu'il s'est passé la même chose avec les locaux de l'ancienne Société d'instruments de physique (SIP): en échange de leur acquisition, la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'administration publique et des fonctionnaires de l'administration du Canton de Genève (CIA) a fait un effort pour accepter un compromis et créer du logement.

Nous avons également trouvé un accord avec la Maison des associations qui nous a permis de nous déclarer favorables à son extension. En effet, elle s'est engagée à créer des studios dans une partie de ses immeubles, afin de satisfaire un besoin lancinant dans notre cité. Voilà qui est bien!

J'en viens maintenant à la question du financement des travaux d'agrandissement prévus. Je n'ai pas refusé d'entrer en matière sur ce point, mais nous avons dû signifier à la Maison des associations qu'elle avait une dette de 10 millions de francs – je prononce ce montant de tête, sous réserve de vérification – qui posait évidemment problème. Cet important découvert l'empêche notamment d'obtenir un crédit auprès d'une banque.

En outre, j'ai reçu dernièrement une lettre de la Maison des associations demandant à la Ville une subvention d'environ 10 millions de francs pour la réa-

lisation des travaux d'agrandissement. J'ai transmis ce courrier au Conseil administratif, qui le traitera en temps voulu. Je vous avertirai du résultat de sa délibération, Mesdames et Messieurs; si l'exécutif se prononce favorablement, je présenterai bien évidemment au Conseil municipal une demande de crédit équivalente ou inférieure à la somme demandée par la Maison des associations.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Un double problème de sécurité se pose à l'angle de l'avenue de Champel et du chemin de la Tour-de-Champel. Un passage pour piétons serait nécessaire à cet endroit, afin que les enfants puissent traverser la chaussée sans devoir descendre plus bas ou remonter jusqu'au croisement avec la rue Albert-Gos.

Par ailleurs, la Ville possède le n°1 du chemin de la Tour-de-Champel, les N°s 3, 5 et 7 appartenant à différents propriétaires, dont le Fonds de prévoyance de la Banque cantonale de Genève (BCGe). Or, cette zone en propriété commune n'est pas éclairée la nuit. A l'origine, quand on a construit ces immeubles, on n'a pas voulu installer d'éclairage pour éviter de réveiller les personnes habitant au rez-de-chaussée. Cependant, il existe aujourd'hui des éclairages qui se déclenchent en fonction d'un capteur de mouvement.

Cet endroit est dangereux: à l'arrière, il y a des parkings; à l'avant, le noir! J'aimerais savoir s'il est possible d'y aménager un passage pour piétons et un système d'éclairage garantissant respectivement la sécurité des enfants pendant la journée et celle des conseillers municipaux qui rentrent chez eux le soir...

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous me savez très attaché à l'éclairage public. Je suis heureux de vous informer que nos efforts en la matière ont été couronnés de succès, puisque nous avons déjà doublé le niveau d'éclairage de l'ensemble des rues de la ville. Vous pourrez le constater: il n'y a quasiment plus un seul coin noir! Je suis prêt à pallier les rares exceptions, pour peu que l'on m'indique leur situation précise. Votre description est un peu vague, Madame Magnin, mais je suppose que vous vous référez au tournant de l'avenue de Champel. Je vous prie de m'adresser un mail avec un plan sommaire, afin que je puisse faire droit à votre demande.

**M. Jacques Pagan (UDC).** Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble et à M. Pagani en particulier. Je voulais la lui poser en aparté tout à l'heure, mais il a dû s'entretenir avec le président du Conseil municipal et je n'ai pas pu le faire, raison pour laquelle je profite des questions orales pour y revenir.

Comme la plupart de mes collègues, j'imagine, j'ai reçu en date du 27 août 2012 une information du Collectif 500 relative à une initiative en gestation concernant les travaux relatifs à l'aménagement de la gare de Cornavin en vue de créer une gare souterraine. Je cite un extrait de ce courrier du Collectif 500 qui ne porte aucune signature individuelle: «Face à l'absence d'interlocuteurs cantonaux aptes à défendre les intérêts du Canton et des quartiers concernés, le Collectif 500 s'est constitué et a élaboré, en collaboration avec des experts du rail reconnus, un projet alternatif de gare souterraine.»

**Le président.** Posez votre question, Monsieur Pagan!

*M. Jacques Pagan.* J'y viens, Monsieur le président! Laissez-moi le temps de décrire le contexte, s'il vous plaît! Si les autorités cantonales sont inaptes à comprendre le sens d'une telle initiative, qu'en sera-t-il du Conseil administratif? S'y intéressera-t-il? Lui réservera-t-il bon accueil? Il me semble, en tout cas, que cette affaire le concerne!

**M. Rémy Pagani, maire.** Le dossier a largement évolué depuis l'envoi de ce courrier du Collectif 500. En effet, le Canton et la Ville doivent se réunir incessamment pour définir un programme d'étude des deux variantes proposées: d'une part, l'extension des travaux au bas du quartier des Grottes, afin d'aménager les deux voies de chemin de fer supplémentaires nécessaires pour absorber l'augmentation des voyageurs du rail à l'horizon de l'année 2030; d'autre part, la création d'une gare souterraine.

Le Conseil administratif opte évidemment pour la seconde alternative qui lui paraît plus sensée, mais il ne s'en remettra pas moins à l'avis de spécialistes de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) ultracompétents en matière de travaux publics et d'implantation de chemins de fer en sous-sol et en surface. Le résultat de leur étude nous permettra de comparer des pommes et des pommes, et non pas des pommes et des poires comme veulent le faire les Chemins de fer fédéraux (CFF) – du moins, c'est ce qu'ils nous ont laissé entendre! Ils se sont même engagés, si la variante souterraine est retenue, à payer les études préalables qui auront abouti à son adoption.

De son côté, le Conseil administratif a annoncé qu'il acceptera d'entrer en matière sur une participation de la Ville au financement de la variante souterraine, au cas où les travaux s'avèreraient plus coûteux que prévu. De plus – miracle incroyable! – le Canton a adressé à M<sup>me</sup> Doris Leuthard une lettre dont le dernier paragraphe stipule qu'il est lui aussi d'accord d'entrer en matière dans ce cas.

A mon avis, le projet en question ne dépassera pas le budget initial, mais je salue le pas en avant consenti par le Canton dans le cadre de cette procédure.

Pour répondre à la question de M. Pagan, j'ai eu connaissance de l'initiative élaborée par le Collectif 500. A titre personnel, j'y souscris, car elle me paraît tout à fait démocratique. Le peuple genevois a le droit de dire s'il est d'accord ou non avec la création de ce tunnel souterrain pour un prix raisonnable.

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder qui en excusera le caractère redondant, j'ose l'espérer. Il s'agit en effet d'un sujet important déjà abordé tout à l'heure, mais sur lequel j'aimerais revenir. Je veux parler de la villa Ambrosetti, à la route de Frontenex.

Au mois de mai 2012, à l'issue des travaux de la commission des travaux et des constructions sur la proposition PR-927, le plénum a délibéré et a adopté à une forte majorité une décision bien précise. Certes, notre parlement n'est qu'un délibératif, mais j'aimerais savoir s'il risque de devenir habituel que l'exécutif ne tienne pas compte de ses prises de position. Si M<sup>me</sup> Alder pouvait m'ôter ce doute, je lui en serais très reconnaissante...

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Madame la conseillère municipale, votre question est la deuxième qui porte sur la villa Ambrosetti; j'en profiterai donc pour répondre du même coup à celle posée par M. Medeiros tout à l'heure.

Le projet de rénovation de ce bien immobilier a été soumis au parlement municipal en deux volets: le premier crédit demandé portait sur la création d'une crèche au rez-de-chaussée, le second sur l'aménagement d'appartements relais pour les femmes en situation de violence au premier étage.

Il relève de la compétence du Conseil municipal de statuer sur les demandes de crédit de rénovation, mais l'affectation et l'attribution des locaux dépendent du Conseil administratif, à plus forte raison quand ceux-ci appartiennent à la Gérance immobilière municipale (GIM). Sachez que les locataires actuels de la villa Ambrosetti ne seront pas mis à la rue et que le Conseil administratif a la volonté de respecter toutes les procédures légales en la matière. Or, les délais de recours auprès du Tribunal des baux et loyers sont extrêmement longs.

De manière générale, il est vrai que l'exécutif entend accorder la priorité à certaines problématiques sociales importantes, dont celle des femmes victimes de violence. Nous avons donc décidé que la villa Ambrosetti devait servir, à moyen terme, à l'accueil de personnes en grande détresse.

## Questions orales

Je le répète, toutes les procédures légales seront respectées. En outre, le Conseil administratif tiendra compte du vote du Conseil municipal du mois de mai 2012 sur les crédits demandés dans la proposition PR-927, car il n'entend pas lui soumettre de demande de crédit supplémentaire pour la réhabilitation de la villa Ambrosetti. (*Brouhaha.*)

**M. Pierre Rumo (EàG).** Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani, maire de notre ville. Depuis le printemps dernier, les habitants de la Jonction et de Plainpalais ont retrouvé le bus de la ligne 32, ce dont ils vous remercient vivement, Monsieur le magistrat.

Cependant, j'aimerais savoir s'il serait possible d'améliorer l'aménagement du terminus de cette même ligne, situé à l'angle du boulevard Carl-Vogt et de la rue David-Dufour. En effet, les passagers qui descendent du bus à cet endroit se retrouvent sur un trottoir face aux barrières métalliques d'une station à vélos. Les personnes âgées ou handicapées ayant besoin de plus de place pour sortir d'un véhicule, la configuration de cet arrêt peut même s'avérer dangereuse pour elles. En outre, est-il envisageable d'installer un banc à chaque arrêt de cette ligne de bus?

**M. Rémy Pagani, maire.** Si la situation que vous venez de décrire correspond bien à la réalité, Monsieur Rumo, nous essaierons évidemment de l'améliorer. Je signale néanmoins que le parcours actuel du bus 32 est provisoire, car il sera modifié en accord avec les Transports publics genevois (TPG) lorsque le Conseil municipal aura voté l'électrification de cette ligne – ce dont je suis très impatient!

Un dispositif spécial installé à la place de Neuve permettra le fonctionnement des nouveaux véhicules électriques, qui pourront désormais se passer du système de suspension caténaire. Genève entrera ainsi dans le XXI<sup>e</sup> siècle à l'image d'autres villes, qui ont déjà abandonné l'enchevêtrement de fils électriques surplombant les rues en faveur de systèmes plus performants.

**M. Olivier Fiumelli (LR).** Ma question s'adresse au maire M. Pagani. Elle concerne la délibération du projet d'arrêt PA-122 amendée en commission puis acceptée par le plénum le 25 juin dernier, à savoir le règlement municipal sur l'audit interne et l'audit externe. Dans ce cadre, le Service du contrôle financier devait être transformé en Service d'audit interne. J'aimerais savoir ce qu'il en est. Cette nouvelle structure a-t-elle été créée? La Ville a-t-elle recruté un nouveau directeur? Si tel n'est pas le cas, l'ancien directeur du Service du contrôle

financier conserve-t-il ses fonctions? J'ai posé la même question à M<sup>me</sup> Salerno en commission des finances, mais elle m'a répondu que c'était vous qui gériez ce dossier, Monsieur Pagani. Je vous écoute, donc!

**M. Rémy Pagani, maire.** Comme si je n'avais pas suffisamment de travail avec toutes les charges qui me sont tombées sur les bras ces derniers mois! Quoi qu'il en soit, la nomination d'un nouveau ou d'une nouvelle responsable de l'ex-Service du contrôle financier fait partie de mes priorités. Nous ferons en sorte que cette personne soit opérationnelle le plus rapidement possible. Dans l'intervalle, nous avons précisé à l'ancien responsable dudit service la nature de ses fonctions selon sa nouvelle affectation provisoire. A présent, j'attends que la Direction des ressources humaines mette au concours le poste en question, ce qui devrait être le cas incessamment.

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder. Elle concerne la crèche Pimprenelle, à la route de Chêne. Cette institution de la petite enfance est menacée de fermeture, car l'Etat veut doubler ou même tripler son loyer. J'aimerais savoir si la Ville a pu négocier pour garantir l'existence et la pérennité de cette crèche, qui accueille vingt enfants tout au long de l'année.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Je partage votre préoccupation, Monsieur le conseiller municipal, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler ensemble. Mes services ont évidemment fait le nécessaire pour tenter d'assurer la pérennité de cette crèche. Nous savons bien que chaque place perdue dans une institution de la petite enfance en ville de Genève est un véritable problème, la demande continuant à dépasser l'offre. Je vous assure que mes services sont extrêmement attentifs à ce dossier et négocient avec le propriétaire de l'immeuble concerné.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve).** Ma question s'adresse à M. Pagani, qui ne m'écoute pas, comme d'habitude... Elle concerne l'initiative populaire municipale IN-2, déposée depuis longtemps et acceptée par le Conseil municipal au mois de janvier 2010. Elle demandait expressément de piétonniser 200 rues en quatre ans; or, deux ans ont déjà passé et les travaux n'ont toujours pas commencé... Tout à l'heure, Monsieur Pagani, je vous ai entendu répondre à une autre question sur le même sujet que les 150 rues suivant la première tranche de 50 rues actuellement soumise à votation populaire avaient été mises «au frigo»! Cela signifie que le projet n'avance pas.

J'aimerais donc savoir comment vous comptez rattraper le retard que la Ville est en train de prendre, car l'échéance du délai imparti dans l'initiative IN-2 approche et nous sommes de plus en plus à l'étroit en termes de timing...

*(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Rielle, président.)*

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous savez que la démocratie est une valeur essentielle pour notre parlement, ainsi que pour tout le système juridique et politique genevois... Je ne vois pas comment il aurait été possible d'avancer dans la réalisation de l'initiative IN-2 sans attendre la décision du peuple genevois sur la première tranche de 50 rues piétonnes. Bien que certains me reprochent à tort de gaspiller les deniers publics – par exemple pour des travaux à la rue des Minoteries – j'entends les gérer de la manière la plus économe possible.

En l'occurrence, je me vois mal investir de l'argent pour payer des mandataires chargés d'identifier précisément les 150 autres rues à piétonner – travail d'ailleurs déjà effectué sur un plan général – tant que les 50 premières rues piétonnes proposées n'auront pas été acceptées en votation populaire, dans quelques semaines. En cas de refus par le peuple – ce que je ne souhaite pas – cet argent aura tout simplement été gaspillé. Cela me semble aller de soi, Madame Klopmann, même si ce n'est peut-être pas une évidence à vos yeux...

**M. Pascal Rubeli (UDC).** Ma question s'adresse à M. Pagani; ce n'est d'ailleurs pas la première fois que je la lui pose. Quid de la situation à la rue des Grottes? Ses habitants m'interpellent régulièrement pour se plaindre des odeurs assez désagréables qui émanent des canalisations. La Ville a réalisé récemment des travaux de revêtement du sol avec de nouveaux marquages, mais elle n'a rien fait pour améliorer l'état de ces conduites. J'attends toujours de savoir quand débiteront les travaux y afférents, Monsieur Pagani. Vous m'aviez dit, il y a quelque temps, que vous me donneriez bientôt une réponse à ce sujet...

**Le président.** M. le maire vous répondra ultérieurement, Monsieur Rubeli.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S).** Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. J'aimerais savoir s'il estime que les horaires d'ouverture estivale des piscines municipales correspondent réellement aux besoins de la population genevoise.

L'été est assez bref, sous nos latitudes; il me semble que, durant cette courte période, il serait bon de pouvoir fréquenter les piscines selon un horaire élargi, un peu plus tôt le matin et un peu plus tard le soir.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** L'article paru dans la presse à ce sujet ne tenait pas compte du fait que les principales piscines municipales – soit celles des Vernets et de Varembe – ouvrent tous les matins de l'année à 7 h 30, sauf le dimanche. Certes, je parle ici des bassins intérieurs, moins attractifs durant l'été mais très largement fréquentés par les nageurs tout au long de l'année.

Cette performance horaire très appréciée du public est due à mon prédécesseur Manuel Tornare qui a réussi, il y a quelques années, à faire avancer l'heure d'ouverture de la piscine des Vernets. Celle de Varembe s'est ensuite alignée sur le même horaire. Je précise que ce sont les seules piscines genevoises à ouvrir à 7 h 30 du matin.

Il est vrai que, durant l'été, les bassins extérieurs des Vernets n'ouvrent qu'à 9 h, mais le début de la matinée est le seul moment où le personnel peut les nettoyer. Nous examinons néanmoins la question, afin de voir s'il y a moyen d'avancer leur heure d'ouverture également. C'est une question d'organisation et de disponibilité du personnel.

**M. Christo Ivanov (UDC).** Ma question s'adresse à M. le maire. Il y a deux mois, je l'ai interrogé au sujet d'une bande cyclable défectueuse entre les rues Dancet et Rodo, au niveau de l'école Hugo-de-Senger. Son revêtement en bitume s'effrite complètement et certains morceaux giclent jusqu'au garage adjacent, menaçant de blesser les piétons. J'aimerais savoir si M. Pagani a pu intervenir pour remédier à cette situation dont personne ne semble s'inquiéter.

**M. Rémy Pagani, maire.** Suite à différentes interpellations au sein du Conseil municipal et ailleurs, j'ai fait examiner l'état de toutes les pistes cyclables de la ville. Eh bien, la situation générale laisse fortement à désirer, d'autant plus que les nombreux travaux urbains déjà réalisés ou encore en cours mettent à mal les pistes cyclables ou les font même disparaître en catimini. Nous avons recensé les endroits où il faut intervenir et je ferai en sorte que les travaux nécessaires soient effectués le plus rapidement possible.

**M. Laurent Leisi (MCG).** Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, qui a déjà partiellement répondu tout à l'heure. J'aimerais revenir sur la magni-

fique publicité pour la malbouffe qui a trôné sur le pont du Mont-Blanc durant tout l'été... Peut-il me rassurer une fois encore en me garantissant que la Ville contrôlera désormais le pavoiement de ce site? Je n'aimerais pas que, l'année prochaine, nous nous retrouvions avec de magnifiques représentations phalliques tout le long du pont en guise de publicité pour notre belle ville...

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Comme je l'ai dit tout à l'heure, toute démarche artistique dans l'espace public est susceptible de susciter des réactions. Le pavoiement du pont du Mont-Blanc par des artistes a parfois recueilli une approbation œcuménique: l'année passée, par exemple, personne ne s'en est plaint. Mais évidemment, quand on lance un concours artistique, on ne préjuge pas du résultat...

Je reconnais que le mécontentement exprimé cette année était compréhensible, d'autant plus que la démarche artistique en question avait pour principal défaut d'être très mal expliquée. Le public ne pouvait donc pas se rendre compte qu'il s'agissait d'une sorte de clin d'œil ironique. Quant à qualifier les kebabs de malbouffe, j'en laisse la responsabilité aux uns et aux autres; à mon sens, c'est une question de goût.

En revanche, je répète que notre objectif, en accueillant l'art contemporain dans l'espace public, n'est pas de faire de la provocation gratuite. Nous tirerons les leçons qui s'imposent de l'expérience de l'été dernier pour la suite des démarches menées dans ce contexte. Nous en avons souvent discuté avec mon collègue Rémy Pagani, responsable de l'aménagement, et M. Maudet, anciennement en charge de l'espace public: le Conseil administratif a la volonté d'augmenter la présence de l'art contemporain en ville, que ce soit de manière pérenne – c'est-à-dire par des œuvres fixes telles que des sculptures – ou temporaire, sous forme d'événements. Dans les deux cas, l'intervention des artistes choisis doit s'accompagner des explications nécessaires à la compréhension de leur œuvre par le public.

A partir de là, il faut reconnaître qu'en matière d'art les goûts diffèrent... Tant mieux si cela suscite un débat! Mais je reconnais que la signification des drapeaux du pont du Mont-Blanc, cet été, n'a pas été très bien comprise.

**M. Sylvain Thévoz (S).** Ma question s'adresse au maire, M. Pagani. Elle concerne les jeux pour enfants créés à Baby-Plage par M. Jean Georges Ernst et défendus depuis 2004 par l'association Cheetah Baby-Plage. Tout le monde connaît ces balançoires réalisées avec des pneus usagés!

La Voirie avait mis à la disposition de ce monsieur un petit local pour lui permettre de réparer quotidiennement ses jeux et en assurer ainsi la sécurité. Cepen-

dant, à l'occasion de certains travaux, M. Maudet a littéralement mis dehors – appelons les choses par leur nom – M. Jean Georges Ernst, qui n'a donc plus l'usage du local en question. Si je ne me trompe, une roulotte a été placée à côté, mais cela provoque de nombreux désagréments.

Ma question est donc la suivante: est-il possible de remettre ce local à la disposition de M. Ernst? Plus largement, le Conseil administratif entend-il soutenir l'association Cheetah Baby-Plage pour assurer la pérennité de ces jeux? On sait bien que, quand le créateur d'une installation se retire, il est difficile de lui succéder... Il serait dommage que ce lieu atypique périclite!

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée à la faveur de cette réponse pour remercier M. Jean Georges Ernst d'avoir travaillé bénévolement depuis de nombreuses années afin de mettre en place ces jeux appréciés par tous les enfants.

Il est vrai que nous avons été confrontés à un problème de salubrité des toilettes publiques partout dans notre ville – et notamment à Baby-Plage. Mon collègue Pierre Maudet a jugé à raison que le local accordé à M. Ernst ne convenait plus à son activité, car il était justement situé à côté de toilettes publiques.

Mesdames et Messieurs, je suis heureux de vous annoncer que, grâce à l'aide de M. Schrupf, ancien chef de cabinet de M. Maudet, nous avons trouvé une solution tout à fait acceptable qui a d'ailleurs reçu l'approbation de l'association Cheetah Baby-Plage. Il s'agit d'un petit entrepôt situé dans la cave de la maison des jardiniers au parc La Grange, non loin des jeux pour enfants. Je crois que nous ne pouvons que nous féliciter de l'heureuse suite donnée à cette initiative citoyenne!

**M. Simon Brandt (LR).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder. Elle concerne l'ouverture d'abris de protection civile (PC) programmée pour le retour du froid. Quelle est la politique d'accueil de la Ville vis-à-vis des sans-abri ayant un chien ou un autre animal de compagnie? Sont-ils admis dans les abris PC? Subsidièrement, j'aimerais savoir si la mesure prise à l'époque par M. Tornare, qui instaurait une forme de quota concernant l'accueil des Roms, est toujours en vigueur.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Le Conseil municipal sera prochainement saisi de la proposition PR-983, qui figure déjà à l'ordre du jour. Elle demande un crédit supplémentaire destiné à financer l'ouverture d'un deuxième abri PC dans le cadre de l'accueil hivernal.

## Questions orales

Pour des questions d'hygiène et pour toutes sortes d'autres raisons, les chiens et les animaux de compagnie ne sont pas tolérés dans les abris PC; le règlement y afférent est assez clair à cet égard.

Quant à la deuxième partie de votre question, Monsieur Brandt, sachez qu'il n'y a jamais eu de quotas dans les abris PC. Mes services examinent attentivement le cas de toutes les personnes sans domicile fixe que nous accueillons, le temps d'hébergement initialement fixé pouvant être prolongé en fonction de la situation personnelle du demandeur ou de la demandeuse sur la base d'une évaluation particulière.

Sachez encore qu'en période de grand froid comme nous en avons connu l'année passée, nous essayons d'héberger toutes les personnes nécessiteuses sans aucune limitation. En effet, celles qui resteraient dehors pour n'avoir pas été accueillies dans un abri PC risqueraient tout simplement de mourir de froid.

**M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG).** Ma question s'adresse à la magistrate Esther Alder. Elle est complémentaire aux interventions précédentes sur la villa Ambrosetti. Je me demande si M<sup>me</sup> Alder, cosignataire du courrier du 3 août dernier cautionnant l'évacuation de quatre familles pour loger dans la villa en question des femmes en situation de violence, assume réellement son rôle de conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Ma question est la suivante: Madame la conseillère administrative, pensez-vous vraiment qu'il soit adéquat de loger des femmes victimes de violence conjugale, elles-mêmes susceptibles de souffrir de troubles comportementaux ou d'avoir des ennuis avec leurs ex-conjoints, au-dessus d'un jardin d'enfants? Jugez-vous opportun de déloger des familles pour instaurer une situation aussi dangereuse pour nos enfants? L'examen de la proposition PR-927 par la commission des travaux et des constructions et les débats ultérieurs de notre plénum ont pourtant démontré que ce projet était totalement irresponsable! Je vous remercie par avance de votre réponse, Madame Alder.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Madame la conseillère municipale, j'ai déjà répondu à deux questions sur le même sujet. Par conséquent, je considère que je n'ai plus à m'exprimer là-dessus. Si ma collègue Sandrine Salerno souhaite apporter un complément à mes propos, elle le fera en temps voulu.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Ma question s'adresse à M. le maire. Elle concerne à nouveau la villa Ambrosetti... On s'en souvient, les services de M. Paganani avaient initialement estimé le montant total des crédits demandés dans

la proposition PR-927 à 702 000 francs. Cette somme devait servir à étudier la réalisation de la crèche prévue au rez-de-chaussée et des logements relais du premier étage. Or, le Conseil municipal n'a finalement voté que 400 000 francs destinés à la crèche, tout en demandant au Conseil administratif d'abandonner son projet de logements relais.

Par la suite, M<sup>me</sup> Salerno a annoncé dans la presse qu'elle passerait outre la volonté du Conseil municipal et ne changerait pas la double affectation initialement prévue de la villa Ambrosetti. Ma question est donc simple: Monsieur Pagani, comment assumerez-vous l'étude des deux projets – à savoir la crèche et les logements relais – avec un crédit réduit quasiment de moitié? Comment M<sup>me</sup> Salerno entend-elle faire la même chose que vous avec deux fois moins d'argent?

**M. Rémy Pagani, maire.** Monsieur Wisard, je suis prestataire de services auprès des départements de mes collègues notamment dans les domaines de la culture, du sport, du social... et du locatif, via la Gérance immobilière municipale (GIM). Dans le cas présent, j'ai déposé une demande de crédit d'étude pour la transformation des locaux de la villa Ambrosetti. Le Conseil municipal en a décidé ensuite selon sa sagesse habituelle... Pour ma part, je me contenterai du montant qu'il a consenti à voter.

**M<sup>me</sup> Annina Pfund (S).** Ma question s'adresse au maire. Lors de l'inauguration du pont Hans-Wilsdorf, il s'est engagé avec M<sup>me</sup> Künzler à mettre la rue de l'Ecole-de-Médecine en zone 30 km/h. Il est vrai que ce quartier souffre passablement du bruit et d'autres nuisances dues à la circulation automobile. Nous aimerions donc savoir quand sera aménagée cette zone 30 km/h.

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous n'avez peut-être pas connaissance d'une clause bien précise de l'autorisation de construire délivrée pour le pont Hans-Wilsdorf: ce document stipule expressément que, si les niveaux d'alarme en matière de pollution de l'air et de bruit sont dépassés dans les rues attenantes, la zone 30 km/h devra immédiatement être mise en place. J'attends des autorités cantonales qu'elles se soumettent à cette exigence comme l'a promis M<sup>me</sup> Künzler.

Pour autant que je puisse contraindre le gouvernement cantonal à respecter les obligations qu'il se donne lui-même – puisque c'est lui qui a délivré l'autorisation de construire dont il est question ici – je ferai en sorte que cette mesure soit appliquée...

- 6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 23 novembre 2011 de M<sup>mes</sup> Maria Casares, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo et Christian Zaugg, renvoyé en commission le 17 janvier 2012, intitulé: «Pour que les membres indépendants du Conseil municipal puissent former un groupe politique» (PRD-20 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Pascal Holenweg.**

La commission du règlement, présidée par M<sup>me</sup> Alexandra Rys, a siégé le 16 mai 2012, en présence de deux signataires de l'objet étudié, l'un au titre de membre de la commission, l'autre au titre d'auteur auditionné. Le rapporteur remercie et félicite, du même mouvement de gratitude, la présidente et le procès-verbaliste de la commission pour l'efficacité de leur travail dans leurs indispensables fonctions respectives.

**Rappel du projet de délibération**

*Exposé des motifs*

Les membres indépendants doivent pouvoir être au même niveau d'information que les autres élus du Conseil municipal, afin de délibérer en connaissance de cause. Il convient donc que chaque membre indépendant puisse siéger soit au bureau du Conseil municipal, soit dans l'une ou l'autre des commissions de leur choix, mais sans droit de vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de six de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – L'article 11 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (LC 21 111) est complété comme suit:

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Développé, 3858.

**«Art. 11 Groupe politique et changement d'appartenance politique**

»*Alinéa 4 (nouveau)* Les membres indépendants peuvent former un groupe dès qu'ils sont au nombre de trois. Les membres indépendants formant un groupe en annoncent la formation et la composition au bureau. Les membres indépendants peuvent alors déléguer l'un des leurs, à titre consultatif, au bureau du Conseil municipal et dans l'une ou l'autre des commissions du Conseil municipal.»

*Motivations de la proposition*

Les auteurs de la proposition l'expliquent par le constat d'une inégalité d'accès à l'information entre les conseiller-e-s municipaux-pales, selon qu'ils et elles sont membres d'un groupe et donc peuvent siéger dans les commissions, ou qu'ils et elles sont indépendant-e-s et ne siègent qu'en séance plénière. Les proposant rappellent en outre que leur projet a été déposé après qu'un nombre inhabituel de démissions de conseiller-e-s municipaux-pales a été constaté, en un temps record.

*Abandon de la proposition par ses auteurs*

Les auteurs de la proposition estiment désormais que la question du statut des élu-e-s indépendant-e-s devrait plutôt être réglée dans la loi sur l'exercice des droits politiques que dans un règlement municipal, ne serait-ce que pour que ce statut soit le même dans toutes les communes.

La proposition ayant été renvoyée en commission, ses auteurs ne peuvent plus la retirer. Ils proposent donc eux-mêmes à la commission de la refuser.

*Remarques des commissaires*

Avant de passer au vote, les commissaires remarquent que le statut actuel des élu-e-s indépendant-e-s est la conséquence directe du mode d'élection du Conseil municipal (à la proportionnelle des listes), qui fait que chaque élu-e l'est d'abord en tant que candidat-e d'une liste et donc membre d'un groupe, et seulement ensuite pour lui-même ou elle-même.

Il est également remarqué que donner à des indépendant-e-s la possibilité de former un groupe pourrait permettre à une liste n'ayant pas obtenu le quorum, et donc la possibilité de siéger au Conseil municipal, de contourner le résultat des élections en «récupérant» des indépendant-e-s pour former tout de même un groupe.

Il est enfin rappelé que les élu-e-s indépendant-e-s ayant déposé une proposition renvoyée en commission peuvent être auditionnés par la commission au même titre que n'importe quel-le autre élu-e.

*Vote*

Le projet de délibération PRD-20 est refusé à l'unanimité des commissaires présents (1 DC, 1 UDC, 1 MCG, 1 LR, 2 Ve, 3 S et 2 EàG).

**Le président.** Je vous informe que le projet de délibération PRD-20, qui fait l'objet d'un rapport de la commission du règlement inscrit à notre ordre du jour, est retiré par ses auteurs.

*Le projet de délibération est retiré par ses auteurs.*

**Le président.** Nous avons reçu d'autres motions d'ordonnancement, que nous traitons à présent. La première émane du Conseil administratif; elle demande l'ajout à notre ordre du jour et le traitement en urgence du rapport PR-944 A de la commission des travaux et des constructions, concernant les bâtiments Bot II et Bot III des Conservatoire et Jardin botaniques. Je donne la parole à M. Kanaan pour qu'il défende cette urgence.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** La proposition PR-944 a été victime des aléas du calendrier municipal. Si le bureau s'était réuni à la date initialement prévue pour préparer les séances plénières des 11 et 12 septembre, le rapport PR-944 A aurait pu être rendu à temps, mais une première séance plénière ordinaire a ensuite été fixée pour aujourd'hui et la réunion du bureau avancée d'autant – ce qui est normal. Voilà pourquoi cet objet ne figure pas encore à l'ordre du jour.

Il s'agit de la rénovation des bâtiments Bot II et Bot III des Conservatoire et Jardin botaniques. La planification des travaux est à la fois extrêmement complexe – elle dépend du changement de saison – et urgente, les bâtiments concernés ayant des fuites d'eau; nous avons même dû intervenir en catastrophe, cet hiver, pour empêcher que les collections botaniques soient endommagées. Selon la planification établie, les travaux devraient commencer dès le mois de janvier 2013.

Nous demandons donc le traitement urgent du rapport PR-944 A, cette proposition de rénovation ayant recueilli un très large consensus à l'issue de son examen en commission des travaux et des constructions. Je remercie le rapporteur Luc Broch pour sa diligence; il est devenu un véritable spécialiste des Conservatoire et Jardin botaniques, car il a déjà à son actif plusieurs rapports successifs sur cette même problématique. Compte tenu du fait que des donateurs privés sont également impliqués, il serait souhaitable de pouvoir commencer les travaux comme prévu, au mois de janvier 2013 – en respectant, bien sûr, les délais

référendaires. Je serais donc extrêmement reconnaissant au Conseil municipal de bien vouloir accepter de traiter le rapport PR-944 durant cette session plénière. Je l'en remercie d'avance!

**Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 59 oui contre 9 non.**

**Le président.** La motion d'ordonnancement suivante émane de M<sup>me</sup> Esther Alder. Elle demande le traitement en urgence de deux rapports figurant à notre ordre du jour. Il s'agit des rapports PR-925 A et PR-926 A concernant le 45, rue de Saint-Jean.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Il s'agit ici de l'acquisition et de l'affectation du 45, rue de Saint-Jean, dont le principe a été accepté par la commission des finances. Il est important que le Conseil municipal se prononce aujourd'hui, faute de quoi la promesse de vente de l'immeuble en question risque d'échapper à la Ville. Voilà pourquoi ces deux rapports sont urgents.

**M. Gary Bennaim (LR).** La teneur de mon intervention ne surprendra pas M<sup>me</sup> Alder, qui connaît ma position quant à la situation du bâtiment concerné. Je déplore cette proposition d'acquisition et d'affectation du 45, rue de Saint-Jean, mais la magistrate veut sans doute montrer par ce projet qu'elle a réussi à faire quelque chose au cours de sa première année de mandat après son élection...

**Le président.** Exprimez-vous sur l'urgence, Monsieur Bennaim!

*M. Gary Bennaim.* J'y viens! J'y cours! Je me dépêche! Je pense que l'urgence, pour M<sup>me</sup> Alder, consiste avant tout à montrer qu'elle a réussi à prévoir quelque chose pour ce bâtiment – même si elle nous expliquera sans doute que cet épineux dossier est un héritage de son prédécesseur...

Je vous l'affirme, Mesdames et Messieurs: il n'y a pas d'urgence! Ce projet n'est pas plus abouti qu'avant, et il n'est pas plus clair non plus! A ce stade, il ne servira à rien! L'intérêt très modéré que je vois M<sup>me</sup> Alder accorder à mon intervention en ce moment en est la preuve... L'ordre du jour de cette session plénière du Conseil municipal comporte 166 points, dont plusieurs sont autrement plus urgents que les deux rapports PR-925 A et PR-926 A. En outre, ils figurent au début de la catégorie des rapports de commission et devraient donc pouvoir être

traités rapidement, sans nécessiter de motion d'ordonnancement. J'exhorte donc le Conseil municipal à rejeter cette urgence tout à fait injustifiée.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, mon groupe est choqué des propos que vient de tenir le préopinant libéral. Il est urgent d'en souligner l'incongruité! Evidemment, Ensemble à gauche a d'autres priorités que le Parti libéral-radical...

Nous avons affaire ici à un bâtiment que la Ville pourrait rénover et affecter à l'hébergement d'urgence en ces temps difficiles. Je signale que 30 à 40 personnes se retrouveront à la rue cette année, à Genève. Le projet a été exposé en commission des finances et nous avons pu poser toutes nos questions. La promesse de vente de l'immeuble sis au 45, rue de Saint-Jean échoit à la fin du mois de septembre. Le Conseil municipal doit donc rapidement prendre ses responsabilités et se prononcer sur son acquisition, sa transformation et la création à moindre coût – j'insiste sur ce point – d'une structure d'hébergement d'urgence destinée à des personnes qui en ont réellement besoin.

Nous vous invitons toutes et tous, Mesdames et Messieurs, à accepter l'urgence sur les deux rapports PR-925 A et PR-926 A. A nos yeux, il est absolument essentiel de mener à bien le projet de M<sup>me</sup> la magistrate Alder.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vu la vitesse à laquelle nous discutons même des urgences, nous ne sommes pas prêts d'avancer dans nos travaux! J'abonde dans le sens des propos de M. Bennaïm: le débat sur les rapports PR-925 A et PR-926 A n'est pas urgent. En outre, il a raison de faire remarquer qu'ils figurent en bonne place de la catégorie des rapports de commission à traiter; si nous ne consacrons pas toute la soirée à débattre de motions d'ordonnancement, nous pourrions facilement élaguer l'ordre du jour et aborder ces deux objets d'ici à la séance plénière du 12 septembre. Je vous enjoins donc de retirer votre demande d'urgence, Madame la magistrate, afin que nous puissions avancer plus rapidement!

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Nous ne sommes pas du même avis que M. Spuhler. La raison en est évidemment que le délai de décision de la Ville au sujet du 45, rue de Saint-Jean échoit à la fin du mois de septembre, comme l'a rappelé M<sup>me</sup> Figurek. Ce bâtiment est destiné à des jeunes en difficulté, catégorie de la population prioritaire à nos yeux. Nous devons donc nous prononcer rapidement, raison pour laquelle les Verts accepteraient l'urgence des rapports PR-925 A et PR-926 A.

**M<sup>me</sup> Martine Sumi (S).** Le Parti socialiste votera cette urgence et demande au Conseil municipal de faire de même.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Quant à nous, nous refuserons l'urgence, pour la simple et bonne raison que nous jugeons ce projet mal ficelé dès le départ. Comme l'a dit M. Bennaïm tout à l'heure, il a d'abord été lancé par un magistrat précédent, pour nous revenir aujourd'hui complètement modifié. Nous refusons de procéder ainsi, car nous souhaitons travailler de manière claire et nette. Voilà pourquoi nous n'accepterons pas cette motion d'ordonnancement.

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif n'a pas pour habitude d'intervenir dans les débats sur les urgences, mais j'aimerais vous rendre attentifs à un aspect du problème que vous ne soupçonnez peut-être pas.

Sur tous les bancs, vous avez invité le Conseil administratif à être plus proactif dans sa politique d'acquisitions foncières et immobilières. J'en veux pour preuve les nombreux millions de francs que même le Mouvement citoyens genevois s'est montré d'accord de nous voter sur le siège à plusieurs reprises. Notre ordre du jour comporte sept acquisitions de bâtiment qui traînent depuis longtemps.

De plus, la Ville a perdu l'occasion d'acquérir des parcelles au chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost, ce qui nous oblige à revenir par la fenêtre, pour ainsi dire... En effet, estimant qu'il ne récupérerait pas assez vite l'argent équivalent au prix de son bien immobilier pour pouvoir l'investir dans un autre projet, le propriétaire privé a retiré sa promesse de vente à la Ville alors qu'il était sur le point de la signer. Cette complication remet en cause la création de 100 logements!

Dans le cas des rapports PR-925 A et PR-926 A, laisser échapper la promesse de vente du 45, rue de Saint-Jean signifie remettre en cause l'aménagement d'une structure d'hébergement pour 40 personnes. Si nous laissons traîner cette affaire, notre négligence sera pour le moins désagréable aux yeux du propriétaire, qui risque de nous retirer sa confiance avant de passer devant le notaire pour signer l'acte de vente...

*Des voix.* Vous êtes hors sujet!

*M. Rémy Pagani, maire.* Pas du tout! Le Conseil municipal doit agir efficacement! La commission des finances s'est prononcée en faveur du projet du Conseil administratif concernant le 45, rue de Saint-Jean, et j'invite à présent le plénum à

traiter rapidement ce dossier pour nous permettre de lui donner une suite rapide et fiable, dans le respect de la parole donnée par la Ville. Je vous en remercie, Mesdames et Messieurs!

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement sur le rapport PR-925 A est refusée par 38 non contre 33 oui.*

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement sur le rapport PR-926 A est refusée par 38 non contre 34 oui.*

**Le président.** Nous passons maintenant à une série de motions d'ordonnancement émanant du maire. La première demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la proposition PR-992 en vue d'annuler la délibération du Conseil municipal du 6 juin 2012 (PR-966) autorisant le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1199, de la commune de Genève, section Plainpalais, sise rue Micheli-du-Crest 18, pour le prix de 3 526 000 francs.

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs, je me propose de justifier l'urgence de plusieurs propositions qui ont malheureusement échappé à l'ordre du jour de cette session, alors que je vous les avais promises pour le mois de septembre. Comme l'a rappelé M. Kanaan tout à l'heure, le bureau s'est réuni une semaine avant la date initialement prévue pour établir l'ordre du jour, soit avant la réunion du Conseil administratif où les propositions en question devaient être validées. Il s'agit simplement de les inscrire à l'ordre du jour. Ensuite, le Conseil municipal leur réservera le traitement qu'il voudra, peu m'importe – au moins, j'aurai tenu mes promesses en termes de délai!

En ce qui concerne plus précisément la proposition PR-992 pour la renonciation au droit de préemption de la Ville sur la parcelle sise au 18, rue Micheli-du-Crest, j'annonce que nous avons réussi à faire baisser le prix de vente de 1 million de francs. La proposition PR-994, pour laquelle je demande également l'urgence, concerne la dernière étape du réaménagement de la plaine de Plainpalais.

D'autres propositions également urgentes portent sur le problème lancinant de l'avenue de la Paix, le Colombarium et le mur du cimetière de Châtelaine qui s'est effondré sur des tombes. Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de faire droit à ces motions d'ordonnancement. Les objets concernés ne sont pas forcément urgents, il s'agit simplement de les inscrire à l'ordre du jour. A vous de leur donner la suite que vous jugerez adéquate. Pour ma part, j'aurai tenu parole quant au délai de dépôt desdites propositions!

**M. Adrien Genecand** (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens simplement pour ironiser sur le fait que M. Pagani vient de défendre d'un coup toute une série de points urgents, quatorze secondes à peine après avoir affirmé que le Conseil administratif n'avait pas pour habitude d'intervenir dans les débats sur les urgences! Bel autogoal!

En outre, Monsieur le président, vous transmettez à M. Pagani qu'utiliser le droit de préemption et d'autres types de recours à tout bout de champ n'est pas une bonne manière de se faire respecter en affaires par nos partenaires. Il n'a donc pas de leçon à nous donner sur ce plan.

**M. Denis Menoud** (MCG). Bien entendu, le Mouvement citoyens genevois est satisfait du «non-achat» de la parcelle du 18, rue Micheli-du-Crest, et cela pour différentes raisons que nous avons déjà développées de long en large à plusieurs reprises. Nous voterons l'urgence, car il faut purger rapidement cette affaire. Cela n'empêche pas les méthodes du Conseil administratif d'avoir un arrière-goût désagréable. Par exemple, dans cette proposition, on constate que M. Surendar Atil se revend son bien à lui-même... Quelle tartufferie! C'est vraiment une pantalonnade grotesque! Monsieur Pagani, nous sommes d'accord de voter les urgences qui portent sur le droit de préemption et des problèmes du même ordre, mais pas les autres! Dorénavant, vos urgences qui n'en sont pas, vous pouvez vous les carrer là où je pense! (*Exclamations.*)

**Le président.** Monsieur Menoud, je vous avertis clairement: dorénavant, veuillez surveiller attentivement les termes que vous employez. Je vous laisse le soin d'y prendre garde, cela vaudra mieux!

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Je crois que l'immense majorité de ce parlement s'accordera à déplorer la terminologie de certaines interventions dignes du caniveau qui n'ont pas lieu d'être dans cette enceinte. Nous voterons l'urgence de la proposition PR-992, tout en rappelant qu'il est également urgent, parfois, de faire taire certaines mauvaises langues dont les écarts ridiculisent sans doute davantage leur auteur que leurs destinataires. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). J'aimerais citer une parole célèbre: «Qui es-tu, toi, pour me juger moi?» Les leçons de morale des uns et des autres ne nous empêchent pas, aussi bien à gauche qu'à droite, de déraiper quelquefois. Nous accepterons l'urgence de la proposition PR-992, car ainsi le veut la voix de la raison, mais nous refusons les leçons de morale données dans cette enceinte.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée à l'unanimité (72 oui).

**Le président.** Enfin, la dernière motion d'ordonnancement que nous traitons au cours de cette première séance demande l'adjonction à notre ordre du jour de la proposition PR-994 en vue de l'ouverture d'un crédit de 11 409 000 francs destiné à la dernière phase du réaménagement de la plaine de Plainpalais.

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs, j'espère m'être bien fait comprendre: je demande simplement d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil municipal cette proposition PR-994 et les suivantes. Je ne demande pas qu'elles soient traitées en urgence, mais simplement qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour.

**M. Denis Menoud (MCG).** Encore une fausse urgence! Il est urgent d'attendre, car il n'y a strictement aucune urgence ici! Mon groupe est choqué par l'avalanche de motions d'ordonnancement qui n'en finissent pas de nous arriver. Nos ordres du jour comportent régulièrement plus de 150 points, dont le traitement est sans arrêt perturbé par des urgences qui n'en sont pas!

Nous ne voterons pas la motion d'ordonnancement sur la proposition PR-994. Le Conseil administratif n'a qu'à suivre le processus normal et logique de la voie dite parlementaire. J'aimerais qu'il réfléchisse un peu à sa manière de faire passer ses propositions et qu'il évite de perturber systématiquement le fonctionnement du Conseil municipal. Nous avons un ordre du jour à respecter! M. Pagani est un expert ès urgences quand cela ne se justifie pas! Ecoutez bien, Monsieur le maire: si vous avez un groupe de fans qui vous soutiennent pour un oui ou pour un non, c'est votre problème et pas le nôtre! (*Brouhaha.*) Ça va, ça va! On a l'habitude de vos quolibets! (*Remarque de M<sup>me</sup> Pérez.*) Taisez-vous, Madame Pérez!

**Le président.** Monsieur Menoud, adressez-vous au président!

*M. Denis Menoud.* Monsieur le président, je vous prie de rappeler à l'ordre les représentants d'Ensemble à gauche. Je remarque en passant que, comme l'ancienne présidente du Conseil municipal, vous intervenez très peu pour rétablir l'ordre. Chaque fois que quelqu'un de mon groupe a la parole, il se fait interrompre par des quolibets imbéciles! Nos adversaires politiques ont le droit d'avoir leur avis, mais ils doivent l'exprimer pendant leur temps de parole, s'ils

souhaitent nous contredire. Je vous écoute, Mesdames et Messieurs d'Ensemble à gauche: dites-nous où est l'urgence! (*Brouhaha.*) S'il vous plaît, Monsieur le président, faites taire M. Gauthier!

**Le président.** Monsieur Menoud, c'est moi qui assure la présidence du Conseil municipal, pas vous. Adressez-vous donc au président, qui estimera à qui il convient d'ordonner de se taire. Et je le ferai pour autant que vos propos n'enflamment pas la salle! Poursuivez!

*M. Denis Menoud.* Justement, Monsieur le président, je vous prie de faire preuve d'autorité non pas en me coupant la parole, mais en mettant fin à ces quolibets permanents! On ne peut pas s'entendre, vous le voyez bien! Tout le monde ergote! Quant à ma remarque de tout à l'heure à l'attention de M. Pagani, honni soit qui mal y pense! J'emploie cette sentence de l'Ordre de la Jarretière pour souligner que je n'y peux rien, si certains interprètent mal mes propos – c'est la preuve qu'ils ont l'esprit tordu, ce que nous savions depuis belle lurette!

Quant au bal des urgences de M. Pagani à chaque séance plénière du Conseil municipal, il est impossible de continuer à travailler ainsi!

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** M. Menoud a son style bien à lui et nous n'adhérons pas toujours aux termes qu'il utilise mais, sur le fond, nous réagissons de la même façon que son groupe. Nous avons une multitude de points à traiter et M. Pagani le sait très bien, puisqu'il reçoit les ordres du jour du Conseil municipal avec les documents correspondants en même temps que nous – et même avant. Il a donc vu que nous avons plus de 160 points à traiter, mais le voilà quand même avec une kyrielle de motions d'ordonnancement pour des points qui pourraient parfaitement être reportés à une autre session plénière, au lieu d'alourdir encore notre ordre du jour actuel.

Je me demande si ce n'est pas une tactique politique pour essayer d'augmenter la nervosité de notre parlement... Je rappelle que M. le maire est coutumier du fait! Ou serait-ce de l'inconscience? Dans un cas comme dans l'autre, je souhaite qu'il change de méthode et suive la voie parlementaire normale. Je suis scandalisé d'apprendre de sa bouche que les points qu'il veut à tout prix adjoindre ce soir à l'ordre du jour ne sont pas urgents! Je trouve cela choquant! (*Applaudissements.*)

**M. Rémy Pagani, maire.** Je vous le répète, Monsieur Lathion: je veux simplement tenir parole. Je m'étais notamment engagé à vous soumettre au mois de

septembre 2012 une proposition – d'ailleurs réclamée par le Conseil municipal – concernant le cimetière de Châtelaine. Je rappelle qu'un mur s'est effondré sur des tombes, dont l'une est d'ailleurs la sépulture d'un parent de M. Zaugg. Malheureusement, pour des raisons qui lui sont propres, le bureau du Conseil municipal s'est réuni une semaine avant la date prévue pour établir l'ordre du jour de la session du mois de septembre, m'empêchant ainsi de déposer à temps les propositions promises. Je me sens donc en droit de soumettre au plénum ces motions d'ordonnancement.

Je répète que je ne demande pas le traitement sur le siège des propositions concernées, mais simplement leur adjonction à l'ordre du jour. Certains membres du Conseil municipal ont dénoncé l'aspect crapoteux de la place des Augustins, mais allez voir le triangle délimité par la rue Harry-Marc, Mesdames et Messieurs! Vous verrez qu'il est dans un état encore pire! Je me suis engagé à vous présenter une proposition pour terminer la réfection de la plaine de Plainpalais et c'est ce que je fais ce soir, voilà tout!

Par ailleurs, Monsieur Lathion, je vous rappelle que, contrairement à mes collègues qui gèrent un budget annuel, je dois faire valider par le Conseil municipal chaque proposition émanant de mes services. Je ne peux pas dépenser un franc sans passer tous les mois devant vous avec ces nombreux projets! Je vous remercie de tenir compte de cette particularité propre à mon département. J'aimerais bien disposer d'enveloppes annuelles, mais je n'en reçois aucune à part celle de 27 millions de francs pour l'entretien général et celle de 8 millions de francs pour l'entretien des routes. Mon homologue cantonal, lui, gère un budget annuel. C'est ainsi, Monsieur Lathion!

Si vous voulez me reprocher mes pratiques, c'est votre problème! Moi, je n'en fais pas une affaire politique, car il en va de la responsabilité qui m'a été confiée de faire avancer vos projets, Mesdames et Messieurs! C'est tout!

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste votera les urgences demandées par le maire. Nous aimerions en outre ramener un peu de sérénité dans ce débat. M. Pagani nous a bien expliqué qu'il voulait simplement respecter ses engagements en nous présentant des propositions précises dans les délais annoncés. Voilà ce qu'il fait ce soir. Si les points concernés ne figurent pas à l'ordre du jour de la session du mois de septembre, c'est uniquement pour des raisons techniques, le bureau ayant dû répondre à certains impératifs en se réunissant avant le Conseil administratif.

J'insiste donc: il s'agit simplement de voter ces motions d'ordonnancement pour faire figurer les points en question à notre ordre du jour. Le groupe socialiste a conscience du fait qu'il est extrêmement important d'investir dans la branche

de la construction, surtout dans la période de crise que nous traversons. Nous entendons donc traiter le plus rapidement possible tous les crédits de construction – dont ceux qui figurent parmi les urgences demandées par le maire – car ils permettront à la Ville de fournir du travail aux entreprises.

Je crois que nous pouvons sereinement ajouter ces points à notre ordre du jour, étant donné que nous n'avons pas à mener le débat de fond ce soir. Si le vote sur le siège s'avérait nécessaire, charge au Conseil administratif ou à un groupe politique de le demander lors de la prochaine session plénière du Conseil municipal.

En ce qui concerne le mur du cimetière de Châtelaine, il me semble qu'il est normal de vouloir intervenir rapidement – surtout quand on a vu la tombe de ses proches détruite. Nous pouvons honorer nos obligations en la matière sans entrer dans une polémique inutile. Nous voterons donc ces urgences.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Si je comprends bien les propos du maire, il nous demande de voter ces urgences aujourd'hui uniquement pour lui permettre de tenir parole, n'est-ce pas? Alors, le groupe des Verts espère le voir tout aussi pressé d'honorer sa parole donnée en déposant au second semestre 2012 la demande de crédit de réalisation de la Nouvelle Comédie... Je me réjouis que la proposition en question arrive bientôt sur nos pupitres! Je crois que M. Pagani s'est également engagé à déposer la demande de crédit de rénovation et d'extension du Musée d'art et d'histoire d'ici à la fin de l'année 2012... Nous prenons acte ce soir du fait que notre maire a une parole qui n'est pas à géométrie variable, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir!

Je reviens maintenant très brièvement à la proposition PR-994. Nous refusons l'urgence, car nous ne pouvons de toute façon pas réaliser cette année son objectif principal: la plantation d'arbres sur la plaine de Plainpalais. Monsieur le maire, vous savez que l'on plante généralement les arbres en hiver, afin d'être sûrs qu'ils tiennent. Or, que cet objet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal aujourd'hui ou dans un mois, nous mettrons six mois pour l'examiner en commission et le rapport ne pourra pas être débattu en séance plénière avant la fin de l'année 2012.

Notre travail devient de plus en plus compliqué en raison de toutes les modifications imposées par le Conseil administratif. Par conséquent, Monsieur Pagani, nous vous demandons de respecter l'agenda du Conseil municipal et de revenir dans un mois pour défendre ces propositions après les avoir dûment fait inscrire à l'ordre du jour. Nous refuserons l'urgence de la proposition PR-994, car nous aimerions que l'exécutif traite notre parlement avec un minimum de respect! (*Applaudissements.*)

**M. Olivier Fiumelli (LR).** Le groupe libéral-radical adhère pleinement aux propos de M. Wisard. Quant au mur du cimetière de Châtelaine, j'ose espérer que le Conseil administratif n'a pas attendu un hypothétique vote du Conseil municipal ce soir pour effectuer les travaux de première nécessité!

En ce qui concerne le réaménagement de la plaine de Plainpalais, comme nous l'avons déjà dit, nous soupçonnons M. Pagani d'avoir agi de manière un peu cavalière. Nous aimerions recevoir d'abord la demande de crédit de boucllement portant sur les propositions PR-419 et PR-753, afin de savoir où en est ce dossier avant de voter la rallonge de plus de 11 millions de francs demandée dans la proposition PR-994. En outre, nous attendons le rapport y afférent qui sera émis prochainement par la Cour des comptes. Par conséquent, nous refuserons l'urgence des points concernant la plaine de Plainpalais.

**M. Christian Zaugg (EàG).** Chers collègues, je suis désolé d'intervenir maintenant au sujet du cimetière de Châtelaine, mais je m'y vois obligé en raison du mélange des sujets auquel nous venons d'assister. Je vous prie d'accepter l'adjonction à notre ordre du jour de la proposition concernant la rénovation du cimetière. Je vous assure que les travaux nécessaires sont indispensables! Le mur a fracassé l'ensemble des tombes du côté sud du cimetière et il a fallu procéder à l'exhumation des corps pour les relocaliser, ce qui fut vraiment très dur pour toutes les familles concernées, je peux vous l'assurer! (*Brouhaha.*) Je vous en prie, Mesdames et Messieurs! La situation est pénible! Donnez suite au moins à cette proposition-là en l'inscrivant à l'ordre du jour. Merci!

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement sur la proposition PR-994 est refusée par 40 non contre 28 oui.*

**Le président.** Avant de clore la séance, Mesdames et Messieurs, je vous transmets une annonce du président de la commission du logement, M. Daniel Sormanni: la prochaine réunion de ladite commission aura lieu le lundi 17 septembre de 17 h 30 à 19 h 30, sans relevée. Je vous souhaite bon appétit! Nous poursuivrons le traitement des motions d'ordonnancement à 20 h 30.

**7. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**8. Interpellations.**

Néant.

**9. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	750
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	750
3. Rapport d'activité et comptes 2011 et budget de fonctionnement 2012 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32). . . . .	752
4. Proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2012 en vue de l'ouverture de deux crédits d'investissement pour un montant total de 1 857 000 francs destinés au réaménagement partiel de la biblio- thèque de la Cité située à la place des Trois-Perdrix 5, parcelle N° 7112, feuille N° 27, commune de Genève-Cité, soit: – un crédit de 854 000 francs destiné au remplacement des étagères et du mobilier; – un crédit de 1 003 000 francs destiné au remplacement de la moquette, du système électrique et de la lustrerie, ainsi qu'au déménagement et à la mise en garde-meubles des collections (PR-984). . . . .	800
5. Questions orales . . . . .	809
6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 23 novembre 2011 de M <sup>mes</sup> Maria Casares, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo et Chris- tian Zaugg, renvoyé en commission le 17 janvier 2012, intitulé: «Pour que les membres indépendants du Conseil municipal puissent former un groupe politique» (PRD-20 A). . . . .	831
7. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	844
8. Interpellations . . . . .	844
9. Questions écrites . . . . .	844

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*